



albi

agenda 21

**Stratégie de  
développement  
durable  
et plan d'action**

**Juin 2007**



# Stratégie de développement durable Ville d'Albi

## Introduction

Les orientations, les engagements et les réalisations de la ville d'Albi en matière de développement durable sont des constantes déjà anciennes que l'on retrouve dans la volonté de concilier le développement de son territoire, l'amélioration du cadre de vie de ses concitoyens et le maintien d'un lien et d'une cohésion sociale entre ses habitants.

Une ville plus proche de ses habitants, une ville plus solidaire, une ville entreprenante, une ville forte, ancrée en Midi-Pyrénées et ouverte à l'international, une ville où le développement durable est un principe de gestion, telles sont les ambitions des actions conduites par la ville pour aujourd'hui et pour demain.

Le cadre des actions de la ville en matière de développement durable a été formalisé dans le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* (PADD), approuvé par le conseil municipal, avec le Plan Local d'Urbanisme le 12 mai 2003.

A l'échelle de son territoire et de ses compétences, les réalisations et les projets de la Ville se fondent sur une ambition humaniste qui concilie équité sociale, développement économique et prise en compte de l'environnement tout en associant la société civile. Les grands principes du développement durable animent aussi bien les actions concrètes au quotidien que les projets à moyen et long terme de la municipalité.

Consciente des enjeux du développement durable pour ses habitants et son territoire et de la nécessité de contribuer, à son échelle, aux politiques planétaires définies en 1992, lors de la déclaration de Rio, la Ville d'Albi s'est officiellement lancée dans la réalisation d'un Agenda 21 local le 7 novembre 2005.

Cette démarche a permis de définir et mettre en oeuvre, à l'échelle de la collectivité, une stratégie d'action continue en matière de développement durable, guidée par les cinq finalités essentielles : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles, viser l'épanouissement de chacun et la solidarité entre les territoires, par l'adoption de modes de consommation et de production durables.

Pour Albi, qui dispose de services pionniers comme les parcs et jardins (protection biologique intégrée, jardins secs.), l'élaboration d'un Agenda 21 local a été une nouvelle étape dans l'application concrète des principes du développement durable. Elle s'est traduite par la rédaction, en concertation avec la population, les élus, les institutionnels et les services de la ville, d'un plan d'action à mettre en oeuvre à court, moyen et long terme.

## Une nouvelle façon de conduire les projets

L'élaboration d'un Agenda 21 local est une démarche qui apporte un renouveau dans la conduite de projets territoriaux. Plus collective et transversale, la méthode de travail, basée sur une large concertation, rend possible la co-production et permet la mise en oeuvre et l'évolution dans le temps du plan d'action.

Pour la ville d'Albi, la méthode de travail retenue repose sur quatre piliers :

- une structure transversale porteuse du projet
- une connaissance approfondie de son territoire
- une concertation à plusieurs niveaux
- une participation à des échanges d'expériences

## Une démarche collective et transversale

La structure porteuse du projet au sein de la ville d'Albi est composée d'un comité de pilotage, d'une cellule action et d'une équipe de coordination.

<b>Comité de pilotage</b>	<b>Equipe de coordination</b>	<b>Cellule action</b>
Composé du Maire et de sept élus, ce comité suit l'évolution du processus et donne son point de vue lors des différentes étapes de l'Agenda 21 local. Son rôle est essentiel dans la validation des orientations stratégiques et le choix des actions à mener.	Composée de la directrice du Pôle Environnement et d'un chargé de mission, cette équipe assure la conduite, l'animation et la coordination du processus d'élaboration de l'Agenda 21 local.	Composée d'un représentant de la direction générale, de la DRH, du service communication, du Pôle Développement local, du secteur social et enfin du Pôle Environnement, cette cellule transversale assure le suivi technique de l'Agenda 21 local.

## Une connaissance approfondie du territoire

Démarche d'amélioration continue du territoire au regard du développement durable, l'Agenda 21 local doit s'appuyer sur un diagnostic précis et partagé du territoire.

La ville d'Albi dispose pour cela d'une connaissance approfondie de son territoire, résultat de nombreuses études et d'une longue pratique de la concertation au travers des réunions de quartiers, des petits déjeuners citoyens et des réunions publiques sur des projets locaux. Cette source d'information, à laquelle il faut ajouter les connaissances accumulées par les services de la mairie, ont permis de produire des diagnostics pour les 12 quartiers de la ville, présentant un état des lieux du territoire, des attentes et des besoins de la population. Les quartiers, le territoire sont en constante évolution ce qui implique une actualisation permanente des états des lieux et diagnostics, on parle alors de diagnostics « actifs ».

## De multiples concertations

Afin de partager ces diagnostics et d'identifier les problématiques et enjeux territoriaux de développement durable, la ville a multiplié les niveaux de concertation.

### **Dans les quartiers avec la démarche " Projets de quartier – Projets d'avenir".**

Lancée conjointement à l'Agenda 21, la démarche « Projets de quartier – Projets d'avenir » est une grande consultation organisée à l'échelle des quartiers qui a permis de fixer des orientations et des actions qui contribueront à améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers quelles que soient leurs spécificités historiques, urbaines et sociales.

En s'appuyant sur cette action participative articulée au niveau du quartier, l'Agenda 21 local s'est nourri du vécu et de la connaissance des habitants : à la fois pour l'analyse des problématiques territoriales, la définition des enjeux de développement durable et comme force de propositions pour des actions concrètes.

### **Au sein des services de la ville**

Une série de réunions par thème a été organisée à l'attention de l'ensemble des chefs de services de la collectivité. Elles ont permis d'approfondir l'état des lieux du territoire, de recenser les actions et projets prenant – ou devant prendre – en compte les finalités du développement durable, de proposer des actions internes ou externes répondant aux mêmes finalités et enfin de s'interroger sur les principes à adopter pour assurer la durabilité d'actions et de projets individuels ou collectifs. Ces concertations internes ont eu lieu avant, pendant et après les ateliers de quartier – ceci afin de finaliser les orientations de l'Agenda 21 et proposer des actions en adéquation avec les éléments issus du diagnostic partagé du territoire.

## Sur les pages internet de la ville

Un autre niveau de participation a été proposé grâce à une adresse mail présentée sur les pages internet de la ville dédiées au développement durable et à l'Agenda 21. Par le biais de cette adresse électronique, les internautes peuvent réagir, proposer, apporter leurs réflexions sur le fond, la forme, les actions en cours ou à venir.

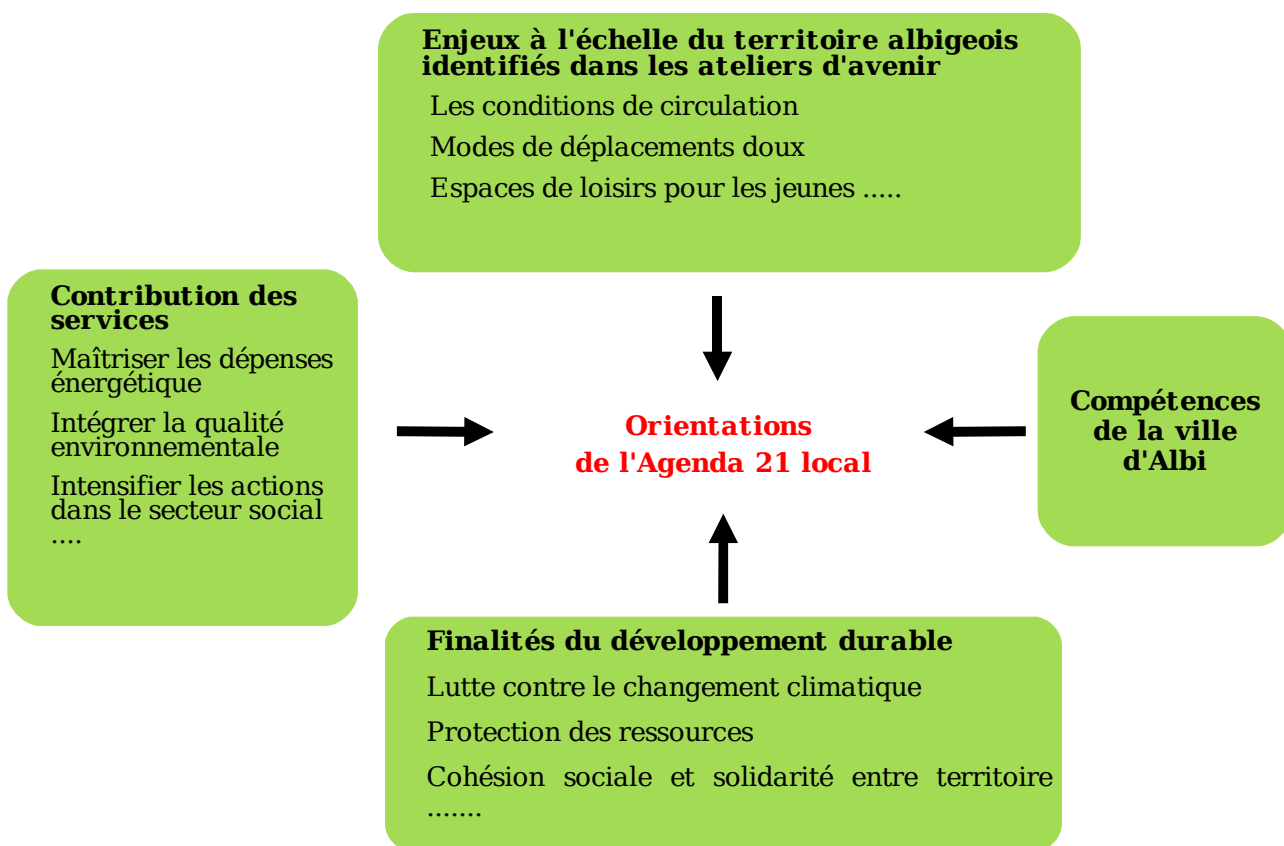
## La ville d'Albi échange son expérience avec d'autres villes.

La ville d'Albi fait partie depuis novembre 2005 du réseau des territoires durables de Midi-Pyrénées animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE). Elle participe ainsi aux échanges d'expériences sur la mise en oeuvre de projets territoriaux de développement durable.

## Les huit orientations de l'Agenda 21 local

Grâce à ce travail de concertation et d'échanges sur le diagnostic partagé, huit orientations stratégiques ont été définies répondant aux enjeux du territoire et structurant le plan d'action de l'Agenda 21 local. **Elles constituent les fils conducteurs de l'engagement de la ville pour le développement durable du territoire.**

Ces orientations, validées par les élus lors du conseil municipal du 19 janvier 2007, traduisent les enjeux et les volontés d'action identifiés au sein des services de la ville et lors des ateliers d'avenir dans le respect des cinq finalités du développement durable.



Les huit orientations stratégiques du plan d'action de l'Agenda 21 local albigeois :

- **Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire**
- **Concevoir les déplacements dans leur diversité**
- **Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau**
- **Répondre aux enjeux de solidarité**
- **Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs**
- **Contribuer au dynamisme du tissu économique local**
- **Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement**
- **Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité**

## **Le plan d'actions de l'Agenda 21 local albigeois**

Ce même travail de concertation et d'échanges d'expérience a permis de proposer un plan d'action cohérent pour l'Agenda 21 local constitué de 51 fiches actions, réparties comme suit

- 4 fiches actions pour « Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire »
- 4 fiches actions pour « Concevoir les déplacements dans leur diversité »
- 9 fiches actions pour « Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau »
- 6 fiches actions pour « Répondre aux enjeux de solidarité »
- 5 fiches actions pour « Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs »
- 3 fiches actions pour « Contribuer au dynamisme du tissu économique local »
- 8 fiches actions pour « Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement »
- 12 fiches actions pour « Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité »

## **Contenu des fiches actions**

Chacune des fiches actions est caractérisée par des objectifs, des actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre, un ou des services pilotes (maître d'ouvrage), des partenaires, un délai de mise en oeuvre, des indicateurs et les enjeux de développement durable auxquels elle souhaite répondre.

## **Pilotage, financement et évaluation des fiches actions**

Les fiches actions sont mises en oeuvre et financées par les services qui en sont les pilotes. Ainsi, chaque action ou projet du plan d'action est inscrit dans les objectifs de chaque pôle ou service concerné et dispose du budget nécessaire soit sur 2007, soit à inscrire sur les années indiquées dans les délais de réalisation. Le pôle environnement dispose d'un budget propre au déroulement, à l'animation et à la valorisation du projet Agenda 21 mais également destiné à des actions spécifiques et innovantes (thermographie aérienne...).

L'engagement de la collectivité dans la démarche Agenda 21 l'a conduite à créer un poste pérenne de catégorie A de chargé de mission Agenda 21 et environnement. Ce choix garantit la coordination et l'animation de la démarche développement durable au sein de la collectivité, mais aussi le lien avec les partenaires extérieurs et la population. Chaque chef de service est partie prenante dans la réalisation et la mise en oeuvre du plan d'action, cependant, l'évaluation de chaque action, en fonction des indicateurs précisés dans chacune des fiches, sera établie par le chargé de mission en lien étroit avec chaque pilote du déroulement de l'action.

# Plan d'action de l'Agenda 21 d'Albi

## 1. Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire

**Fiche actions 1 : Elaborer une charte qualité à destination des opérations d'urbanisme (ZAC, lotissement, permis groupés)**

**Fiche actions 2 : Réviser le règlement local de publicité**

**Fiche actions 3 : Dépolluer les sites industriels ESSO et EDF**

**Fiche actions 4 : Prévenir et sensibiliser sur les risques majeurs**

<b>Orientation</b> : Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire	
<b>Fiche actions n°1</b>	<b>Titre</b> : Elaborer une charte qualité à destination des opérations d'urbanisme (ZAC, lotissement, permis groupés)
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Assurer l'intégration urbaine des nouvelles opérations Améliorer la qualité et la fonctionnalité des aménagements	La ville d'Albi conduit un projet urbain de valorisation de son centre ville et de ses quartiers basé sur la qualité et la durabilité de ses aménagements. Cette action s'inscrit dans le 6ème axe « favoriser la qualité de vie », du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).  Dans le cadre de cette action, la ville poursuit les objectifs spécifiques suivants : Améliorer la qualité urbaine et environnementale des opérations d'urbanisation et par conséquent la qualité de vie et de fonctionnement dans ces nouveaux lieux d'habitation Optimiser la gestion urbaine de ces espaces au niveau de l'entretien et des services publics Définir une démarche interne concertée de gestion de ces opérations, de la pré-instruction jusqu'à l'achèvement des travaux Clarifier les rapports entre les opérateurs et les services municipaux
<b>Economie</b> Optimiser la gestion urbaine (entretien des espaces publics, collecte des déchets, maintenance des réseaux, gestion des eaux pluviales)	<b>Actions à mettre en oeuvre et à poursuivre</b> Elaborer un document, <i>la charte pour un développement urbain de qualité</i> , qui sera remis à tous les opérateurs albigeois et à tout promoteur venant présenter un avant-projet d'opération d'urbanisme (ZAC, lotissement, permis groupés). Il servira : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à améliorer le montage du dossier de l'opération en vue de son instruction</li> <li>• à sensibiliser l'opérateur à la bonne qualité du projet</li> </ul> Cette charte comprendra : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un rappel des objectifs de la charte</li> <li>• le cadre juridique et réglementaire (définition de l'opération, réglementation applicable, pièces à fournir, obligation des opérateurs, avancement et achèvement des travaux)</li> <li>• les critères de qualité urbaine et de fonctionnement (cohérence de l'opération dans son environnement urbain, implantation des constructions, traitement architectural, espaces libres et plantations)</li> <li>• le cahier des charges des prescriptions techniques de la ville (voirie, assainissement, espaces verts, éclairage, NTIC...)</li> </ul> Diffuser et sensibiliser les acteurs locaux de l'aménagement et de la construction.
<b>Social</b> Améliorer la qualité de vie	
<b>Gouvernance</b> Partenariat entre la collectivité et les acteurs privés de l'aménagement et de la construction	
	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> Etudes et Projets urbains	<b>Partenaires</b> Les services techniques municipaux, l'ensemble des acteurs locaux de l'aménagement et de la construction.
<b>Délais</b> : 2008 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre de projets respectant <i>la charte pour un développement urbain de qualité</i> .	

<b>Orientation : Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire</b>	
<b>Fiche actions n°2</b>	<b>Titre : Réviser le règlement local de publicité</b>
<p><b>Enjeux DD</b></p> <p><b>Environnement</b> Améliorer et préserver les paysages Limiter la pollution visuelle</p> <p><b>Economie</b> Favoriser une signalétique publicitaire de qualité accompagnant l'activité locale. Assurer une équité entre les afficheurs</p> <p><b>Social</b> Maîtriser les nuisances (sonores, lumineuses...) pour les riverains immédiats Améliorer la sécurité routière</p> <p><b>Gouvernance</b> Informer avec pédagogie (réglementation de l'affichage) Sensibiliser les propriétaires fonciers</p>	<p><b>Objectifs</b></p> <p>La ville d'Albi est dotée d'un règlement local de publicité qui a plus de 20 ans. Ce document est obsolète tant au regard de l'évolution physique de la commune, que des préoccupations environnementales actuelles.</p> <p>Notre territoire est surdoté en terme d'implantations et se compose principalement de dispositifs publicitaires vieillissants, souvent irréguliers (30%), qui ont été installés chez les particuliers avant la loi Barnier de 1995 (loi imposant aux afficheurs des formalités préalables en Mairie et en Préfecture pour l'implantation de nouveaux dispositifs &gt; 1,5 m²).</p> <p>Face à cette situation la ville d'Albi veut réviser sa réglementation en matière d'affichage publicitaire et se fixe les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la conformité réglementaire des panneaux</li> <li>• Améliorer et protéger les paysages, notamment au niveau des axes structurants et entrées de ville</li> <li>• Favoriser une signalétique publicitaire de qualité</li> <li>• Éviter une surexploitation du foncier bordant les voies</li> <li>• Sensibiliser les propriétaires fonciers</li> <li>• Instaurer des règles esthétiques</li> </ul> <p><b>Actons à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Maîtriser les implantations publicitaires actuelles avec la mise en place : d'une procédure permettant une instruction réglementaire rigoureuse et rapide des demandes d'implantation /déclarations préalables. d'une police effective visant à l'enlèvement des dispositifs non réglementaires (avec possibilité de verbalisation par deux agents prochainement assermentés).</p> <p>Réviser le règlement local de publicité de la ville : « Trop de pub, tue la pub ».</p> <p>Délibération du 02/10/2006 prescrivant la révision du titre I du RLP. Réflexion portant sur de nouvelles zones à protéger.</p> <p>Diminuer le nombre et la densité de panneaux publicitaires visibles des voies ouvertes à la circulation, par de nouvelles règles d'implantation . Instaurer des règles d'esthétique assurant une bonne insertion dans le site et une homogénéisation des dispositifs.</p> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Recensement des dispositifs publicitaires présents sur le territoire communal avec réalisation d'une base de donnée et reports cartographiques.</p> <p>Identification et verbalisation des dispositifs en infraction : assistance d'un cabinet spécialisé, tenues de 3 réunions d'information et de sensibilisation, 150 dispositifs ont fait l'objet de courriers amiables puis 80 de procès verbaux, 125 mises en conformité.</p> <p>Mise en place d'une procédure permettant une instruction rigoureuse des déclarations préalables.</p> <p>Verbalisation des panneaux privés débordants sur le domaine public avec astreinte journalière (12 procès verbaux).</p> <p>Courriers d'avertissement aux exploitants de supports publicitaires mal entretenus (18 courriers effectués et suivi d'effet).</p>
<b>Pilote(s)</b> Service Etudes et Projets Urbains	<b>Partenaires</b> Préfecture du Tarn, Procureur de la République, DIREN, DDE, Ville d'Albi (Pôle Développement Local, service voirie, services gestion du domaine public, service réglementation, police municipale, service communication, SIG), professionnels de l'affichage, riverains. La ville a fait appel en 2006 à un cabinet privé (Cyprim) pour avoir une assistance relative aux panneaux irréguliers.
<b>Délais : 2007 - 2009</b>	
<p><b>Indicateurs</b></p> <p>Évolution annuelle du nombre de panneaux Nombre de panneaux retirés / an. Nombre de panneaux mis en conformité / an Comparatif du nombre annuel de déclarations préalables déposées / à celles réellement suivies d'une implantation. Diminution du nombre d'infractions (% du parc annuellement recensé).</p>	

<b>Orientation</b> : Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire	
<b>Fiche actions n°3</b>	<b>Titre</b> : Dépolluer les sites industriels ESSO et EDF
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Dépolluer les sols Protéger les milieux naturels Recycler les friches industrielles  <b>Economie</b> Respecter l'évaluation du bilan « coûts-avantages »  <b>Social</b> Reconvertir des sites industriels Maintenir la qualité du cadre de vie  <b>Gouvernance</b> Partenariat entre collectivités locales et industriels	<b>Objectifs</b> La ville assure le suivi de la dépollution de deux sites industriels qui ont cessé leur activité : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ancien terrain de l'usine de bitume ESSO (aujourd'hui filiale du groupe Exxon Mobil) dont l'activité a pris fin en juillet 2002. Ce terrain d'une surface avoisinant les 11 000 m<sup>2</sup> est situé dans les quartiers du Breuil et de Mazicou. La démolition et le démantèlement du site sont terminés depuis février 2003. Des études environnementales sont en cours mais aucune opération de dépollution n'a été encore engagée par Exxon Mobil.</li> <li>Le site de la centrale thermique Pélissier dont les activités de production d'énergie ont cessé définitivement en mars 2006. Parallèlement à ses engagements pris pour le maintien d'une activité économique sur ce site, la ville d'Albi se veut très exigeante sur le volet environnemental et sur l'analyse des mesures de dépollution qui devront être engagées par les propriétaires du site, Charbonnages de France et EDF.</li> </ul> En s'investissant dans le suivi des procédures de dépollution de ces sites industriels, la ville poursuit les objectifs suivants définis dans le cadre de la démarche <i>Projets de quartier – projets d'avenir</i> : Définir avec le groupe Exxon Mobil le devenir de son terrain dans un objectif de développement des équipements et services de proximité pour les quartiers du Breuil et Mazicou S'assurer avec Charbonnages de France et EDF que les mesures de dépollution du site de la centrale de Pélissier permettront de réutiliser les sols, de protéger la rivière Tarn et de préserver les intérêts du voisinage en garantissant sa reconversion dans le respect du projet urbain et économique de la ville
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> 1. Ancienne unité de stockage de la société ESSO Organiser des réunions de travail avec les représentants du groupe Exxon Mobil Bilan des études environnementales, analyses de sol (teneur en hydrocarbures) engagées par Exxon. Mesures de dépollution envisagées. Evaluation des possibilités d'utilisation du site au regard de l'application maximaliste du principe de précaution souhaité par Exxon et par rapport aux objectifs urbains de la ville. 2. Centrale thermique Pélissier Récupérer et analyser tous les documents techniques de connaissance et de suivi de l'état des sols de l'ensemble du site. Contrôler le strict respect de la nouvelle procédure réglementaire 2007 à mettre en oeuvre lors de la mise à l'arrêt définitif d'installation située à proximité de zones urbanisées.
	<b>Actions réalisées</b> Le 20 décembre 2006, notification écrite à EDF et au préfet du refus de la ville d'Albi du mémoire de cessation d'activité proposé par EDF en septembre 2006 Réunions avec EDF
<b>Pilote(s)</b> Service Etudes et projets urbains & Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Service Etudes et Projets urbains, Pôle Environnement, Propriétaires des sites industriels, Préfecture du Tarn, DRIRE
<b>Délais</b> : 2007- 2009	
<b>Indicateurs</b> Actions de dépollution réalisées Niveau de dépollution des sols Ratio surface dépolluée / surface polluée Définition de l'usage futur du site de Pélissier – bilan « coûts-avantages »	

<b>Orientation</b> : Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire	
<b>Fiche actions n°4</b>	<b>Titre</b> : Prévenir et sensibiliser sur les risques majeurs
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>          <b>Economie</b> Sensibiliser et protéger les acteurs économiques vis à vis des risques naturels          <b>Social</b> Protéger les biens et les personnes vis à vis des risques majeurs          <b>Gouvernance</b> Informier et sensibiliser la population sur les risques majeurs	<b>Objectifs</b> La gestion d'un territoire inclut la prise en compte des risques auxquels ce territoire est potentiellement soumis. Qu'ils soient naturels, technologiques ou sanitaires, la connaissance des risques, l'information de la population ainsi que la mise en oeuvre d'une organisation pertinente et la définition de moyens adaptés font partie intégrante d'une gestion durable du territoire. La ville d'Albi, concernée par plusieurs risques majeurs, poursuit au travers de cette fiche actions, les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la connaissance de ces risques</li> <li>• Informer la population sur les mesures prises par le maire</li> <li>• Informer sur les comportements à adopter face à un événement majeur</li> </ul> <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Informier préventivement la population : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser de l'information sur les risques majeurs : bulletin municipal, rubriques sur le site internet de la ville, articles dans les journaux, plaquettes d'information.</li> <li>• Créer des repères de crue sur les secteurs inondables.</li> <li>• Formaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Document opérationnel définissant les organisations à mettre en oeuvre lors de la survenue d'un risque majeur.</li> <li>• Mettre à jour périodiquement le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs).</li> </ul> Réaliser des travaux de protection de la population contre le risque inondation : Réaliser le bassin de rétention de Puech Cambié. Entretien annuel des cours d'eau à risques dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG). Accompagner la C2A dans la compétence de lutte contre les inondations. Etablir et actualiser un fichier « Propriétaires ou locataires » des personnes soumises au risque inondation afin de les prévenir directement en cas de risque de crues <b>Actions réalisées</b> Elaboration du DICRIM (1ère édition) validé en janvier 2007. Publication au premier semestre 2007, d'un numéro spécial d'Inf'eau (plaquette d'information accompagnant la facture d'eau) sur les risques majeurs de la ville d'Albi. Information de la population via le magazine municipal Albi-mag en fév. 2007. Création d'une équipe d'insertion pour l'entretien des ruisseaux afin de réduire le risque inondation dans le cadre d'une DIG.
<b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Services de la préfecture (SIDPC), Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Syndicat Mixte (contrat de rivière), Agence de l'Eau Adour-Garonne
<b>Délais</b> : 2007- 2008	
<b>Indicateurs</b> Mises à jour du DICRIM Validation en conseil municipal du Plan Communal de Sauvegarde Nombre de plaquettes d'information diffusées Nombre de repères de crues mis en place Nombre de mises à jour des informations portant sur les risques majeurs sur le site internet de la ville Mètres linéaires de ruisseaux entretenus chaque année	

## **2. Concevoir les déplacements dans leur diversité**

**Fiche actions 5 : Réaménager les principales voies de circulation et les entrées de quartiers**

**Fiche actions 6 : Développer les modes de déplacements doux**

**Fiche actions 7 : Améliorer la sécurité des déplacements**

**Fiche actions 8 : Créer un réseau de sentiers de randonnée et de découverte des milieux naturels**

<b>Orientation</b> : Concevoir les déplacements dans leur diversité	
<b>Fiche actions n°5</b>	<b>Titre</b> : Reaménager les principales voies de circulation et les entrées de quartiers
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Assurer la cohérence de l'organisation des déplacements et du stationnement avec le développement des quartiers et l'amélioration globale du cadre de vie  Développer la multi-modalité dans les déplacements urbains  Réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre  <b>Economie</b> Améliorer l'attractivité des quartiers  <b>Social</b> Améliorer les conditions de circulation et la qualité du cadre de vie  <b>Gouvernance</b> Concertation avec la population	<b>Objectifs</b> En 2005, la ville d'Albi a réalisé une étude portant sur l'aménagement des axes structurants. Cette étude, dont les conclusions ont été rendues en 2007, constitue le point de départ d'une stratégie globale d'aménagement de l'espace urbain articulée autour des axes structurants qui en constituent la colonne vertébrale.  L'aménagement des axes structurants vise les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des pôles multi-modaux (interface : parking relais – réseaux TC et cyclables) sur ces axes et notamment en entrée de ville</li> <li>• Améliorer l'identification et l'irrigation des quartiers depuis ces axes</li> <li>• Organiser et sécuriser la circulation à l'échelle de la ville</li> <li>• Favoriser un meilleur partage du domaine public entre circulation automobile, déplacements doux, transports en commun et stationnement</li> <li>• Articuler les axes structurants avec les réseaux de cheminements piétons et cyclables, la trame verte à l'échelle de la ville et les sites majeurs tels que la future plaine des sports, de loisirs et de nature</li> <li>• Embellir l'espace urbain par des aménagements de qualité</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Appliquer la stratégie globale d'aménagement développée à partir de l'étude sur les axes structurants : aux documents d'urbanisme (PLU, Emplacements réservés..). aux projets publics/privés desservis par ces axes.  Mettre en oeuvre un programme pluriannuel d'aménagement des axes structurants en interface avec les actions, études et concertations prévus dans les contrats de quartiers.  Réaliser une étude sur le développement du réseau cyclable de la ville d'Albi.  Engager une réflexion avec AlbiBus sur la place des transports en commun sur les axes structurants.
	<b>Actions réalisées</b> Création de 200 places de stationnement gratuites rive droite sur le site de l'ancienne caserne Teyssier et sur la place de la résistance pour offrir une solution alternative au stationnement payant de proximité (2007).  Action foncière en vue de la création de stationnement-relais en entrée de ville pour limiter les déplacements automobiles vers le centre ville : acquisition de terrain au niveau du Rond-Point de l'Europe, prévision d'emplacements réservés en entrée Nord de la ville.
<b>Pilote(s)</b> Pôle Développement local	<b>Partenaires</b> Services techniques municipaux, Bureau d'étude, Population albigeoise
<b>Délais</b> : 2007-2010	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'entrées de quartier aménagées Nombre de mètres linéaires d'axe aménagés Nombre de places de stationnement « parking relais » créées soit en entrée de ville soit en périphérie du centre ville	

<b>Orientation:</b> Concevoir les déplacements dans leur diversité	
<b>Fiche actions n°6</b>	<b>Titre :</b> Développer les modes de déplacements doux
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Améliorer la qualité de l'air Réduire les émissions de gaz à effet de serre  <b>Economie</b> Développer l'accessibilité des commerces aux modes de déplacements doux  <b>Social</b> Améliorer le cadre de vie Encourager la population à pratiquer des activités bénéfiques pour la santé  <b>Gouvernance</b> Concertation au sein d'une commission extra-municipale Partenariat entre collectivités territoriales et services de l'Etat	<b>Objectifs</b> Les concertations menées avec les habitants des différents quartiers de la ville ont mis en évidence une attente forte par rapport au développement des modes de déplacements doux. Consciente des enjeux majeurs liés aux déplacements doux (amélioration des conditions de circulation et de la qualité de l'air en ville, réduction des émissions de gaz à effet de serre) la ville d'Albi souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer les conditions de ce développement</li> <li>• disposer à terme d'un réseau « déplacements doux » qui soit à la fois sûr, agréable, complémentaire des transports en commun, desservant l'ensemble des quartiers et pôles de la ville et enfin connecté au reste de l'agglomération.</li> </ul> <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Elaborer un schéma directeur cyclable. Pour cela, consultation d'un bureau d'étude spécialisé qui aura pour principales missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir une analyse du réseau cyclable existant et de ses perspectives d'évolution.</li> <li>• Proposer un schéma directeur pour le développement du réseau cyclable de la ville d'Albi.</li> <li>• Proposer un plan de communication, destiné à mettre en valeur le réseau cyclable et sensibiliser la population et les dirigeants des principaux pôles générateurs de flux à l'usage du vélo.</li> </ul> Mettre en oeuvre le schéma directeur cyclable et créer un maillage cohérent avec les autres modes de déplacements doux. Sécuriser et valoriser les itinéraires piétons existants et aménager de nouveaux cheminements piétons (intra et interquartiers). Créer des emplacements réservés dans le PLU pour prévoir l'extension du réseau pour les déplacements doux. Encourager l'usage des modes d'accompagnement « doux » des enfants à l'école en appuyant les expériences de Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES) initiées par des écoles albigeoises. Examiner avec Réseau Ferré de France et la SNCF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les possibilités d'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie ferrée Albi-St Juéry en liaison piétonne et cyclable interquartiers.</li> <li>• les possibilités d'aménagement d'une liaison piétonne et cyclable entre le centre ancien et le quartier de la Madeleine via le pont SNCF.</li> </ul> <b>Actions réalisées</b> Installation de dispositifs de stationnement vélos au centre ville. Création de bandes et contre sens cyclables dans le cadre des réfections de voiries. Création d'une commission extra-municipale sur les déplacements doux : 1ère réunion le 30 mars 2007.
<b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Services techniques municipaux, commission extra-municipale, Bureau d'étude externe, DDE, C2A, CG81, ADEME, ARPE
<b>Délais :</b> 2007-2009	
<b>Indicateurs :</b> Validation du schéma directeur cyclable Nombres d'aménagements cyclables et piétons réalisés Nombre d'actions de communication réalisées Nombre de PDES appuyés par les services de la ville d'Albi	

<b>Orientation:</b> Concevoir les déplacements dans leur diversité	
<b>Fiche actions n°7</b>	<b>Titre :</b> Améliorer la sécurité des déplacements
<b>Enjeux DD</b> <b>Environnement</b>	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Selon les statistiques nationales deux accidents corporels sur trois ont lieu en ville ou dans sa proche périphérie. La réduction de l'insécurité routière est donc un enjeu majeur qui dépend à la fois des aménagements et des comportements des usagers de la route. Afin d'améliorer la sécurité des déplacements et d'apporter un cadre de vie plus serein, la ville poursuit les objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et résorber les sites accidentogènes en disposant de données précises sur l'accidentologie corporelle et matérielle à l'échelle de la ville</li> <li>• Poursuivre les actions de concertation en matière d'aménagement de voirie</li> <li>• Réaliser ou soutenir des actions de sensibilisation auprès des usagers de la route</li> </ul>
<b>Economie</b>	<p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Disposer d'une connaissance précise de l'insécurité routière par l'analyse et la cartographie de l'accidentologie sur le territoire communal. Pour cela :</p> <p>Etablir une convention avec la DDE du Tarn pour obtenir tous les 6 mois les données des BAAC (Bulletins d'Analyse des Accidents corporels : gravité, lieu, circonstances...), les statistiques thématiques (par type de véhicules, par carrefour...) et la cartographie de l'accidentologie corporelle communale. Dans le cadre de cette même convention, obtenir le recueil de ces informations depuis 2001.</p> <p>Analyser et cartographier les comptages du trafic et les résultats des contrôles de la police municipale.</p> <p>Analyser l'ensemble des données liés au trafic, à la vitesse et à l'accidentologie afin d'identifier les enjeux de sécurité routière à l'échelle de la commune et les actions d'aménagements ou de prévention à réaliser.</p> <p>Etablir un partenariat et des conventions avec la police nationale et le SDIS pour obtenir des extraits des mains courantes relatives à l'accidentologie non corporelle.</p> <p>Réaliser des travaux de sécurisation des conditions de circulation sur les voies et intersections identifiées comme accidentogènes.</p> <p>Installer des dispositifs lumineux d'affichage de vitesse sur les voies principales de circulation.</p> <p>Réaliser des aménagements de sécurité autour des zones sensibles : écoles, crèches, collèges, lycées.</p> <p>Réaliser des actions de sensibilisation des usagers par une communication ciblée, centrée notamment sur la semaine annuelle de sécurité routière et en partenariat avec les services de l'Etat, les autres collectivités (Département, communes) et les milieux professionnels et associatifs, dans le cadre du P.D.A.S.R.</p> <p>Poursuivre les actions de prévention routière réalisées par les agents de la police municipale dans les écoles élémentaires.</p>
<b>Social</b> Sécuriser les conditions de circulation Réduire le nombre de victimes d'accidents de la route	
<b>Gouvernance</b> Partenariat entre collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat et associations Informer et sensibiliser le public sur la sécurité routière	
	<p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Aménagement préventif des zones sensibles : mise en oeuvre du programme pluriannuel de sécurisation des abords des écoles élémentaires.</p> <p>Action annuelle de sensibilisation à la sécurité routière de la police municipale auprès des 23 écoles primaires, les collèges et les lycées.</p>
<b>Pilote(s)</b> Pôles Domaine public et Environnement	<b>Partenaires</b> DDE du Tarn, police nationale, SDIS, police municipale, service scolaire
<b>Délais :</b> 2007- 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'accidents corporels (blessés légers, graves, décès) et non corporels Nombre de travaux de sécurisation réalisés, d'équipements de sécurité installés Nombre d'aménagements préventifs réalisés aux abords des établissements scolaires, crèches... Nombre d'actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par les services de la ville	

<b>Orientation</b> : Concevoir les déplacements dans leur diversité	
<b>Fiche actions n°8</b>	<b>Titre</b> : Créer un réseau de sentiers de randonnée et de découverte des milieux naturels
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Promouvoir les déplacements doux Préserver et valoriser la biodiversité	La ville souhaite développer la création de sentiers de randonnée et de découverte des milieux naturels en lien avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A).  Un premier inventaire des potentialités a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), puis par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) pour aboutir à la proposition de plusieurs projets de sentiers alliant découverte du patrimoine architectural et naturel.  La C2A, dans le cadre d'une nouvelle compétence « <i>développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine de l'agglomération</i> » assure la promotion de cet ensemble de sentiers locaux.
<b>Economie</b> Développer le tourisme urbain et péri-urbain	La ville a pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'étendre le réseau des circuits de randonnée sur son territoire</li> <li>• de promouvoir son patrimoine culturel, architectural et naturel à travers ce réseau de sentiers</li> </ul>
<b>Social</b> Faire connaître le patrimoine culturel, architectural et naturel de la commune d'Albi	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Réaliser les travaux de prolongation du sentier « l'Echappée Verte » et mise en place d'un jalonnement et d'une signalétique adaptés.  Réaliser les travaux et aménagements pour permettre l'ouverture au public des circuits de randonnées « <i>Circuit de Lasbordes</i> » et « <i>Boucle du Gô</i> » (8km).  Promouvoir, en lien avec la C2A, le patrimoine naturel et architectural de ces deux circuits de randonnée, notamment pour le circuit de la boucle du Gô, situé en partie dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).
<b>Gouvernance</b> Partenariat entre la ville et la communauté d'agglomération	Créer un nouveau sentier de randonnée de 7 km sur le secteur de Canteperlic. Créer un itinéraire de liaison entre <i>le sentier du train</i> et le centre ville d'Albi.
	<b>Actions réalisées</b> Etudes du CPIE (1994) et du CAUE (2004) sur les potentialités de circuits de randonnée sur la commune d'Albi. Ouverture d'un sentier de 4 km en espace naturel en plein coeur de ville <i>l'Echappée Verte</i> et valorisation pédagogique par des panneaux. (2004) Rédaction d'un dossier d'analyse complet de l'ensemble des circuits potentiels de randonnée sur le territoire communal. (2005) Travail en lien avec le Comité de Randonnée Pédestre du Tarn (CDRPT) pour permettre la traversée de la commune d'Albi par le GR36. (2005 ->) Proposition de deux circuits de randonnée à inclure dans la compétence de la C2A. (2005)
<b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Conseil Général du Tarn, Région Midi-Pyrénées, Comité de randonnée pédestre du Tarn
<b>Délais</b> : 2008-2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre de kilomètres de sentiers ouverts au public annuellement Nombre de panneaux de promotion du patrimoine naturel et architectural mis en place Nombre de plaquettes d'informations éditées	

### **3. Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau**

**Fiche actions 9 : Préserver et mettre en valeur la biodiversité sur le territoire albigeois**

**Fiche actions 10 : Gérer « durablement » le patrimoine arboré**

**Fiche actions 11 : Créer et rénover des jardins, des squares et des îlots de verdure en accompagnement de voirie**

**Fiche actions 12 : Contribuer au respect et à la préservation des espaces de nature en ville par la pédagogie et le partage des savoirs**

**Fiche actions 13 : Assurer la qualité de l'eau et protéger la santé publique**

**Fiche actions 14 : Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau et lutter contre les gaspillages**

**Fiche actions 15 : Optimiser la gestion du service de l'eau afin de garantir une alimentation quantitative et qualitative pérenne au moindre coût**

**Fiche actions 16 : Promouvoir les techniques de récupération des eaux pluviales**

**Fiche actions 17 : Réduire les rejets directs à la rivière Tarn**

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°9</b>	<b>Titre</b> : Préserver et mettre en valeur la biodiversité sur le territoire albigeois
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Préserver et valoriser le patrimoine naturel local et la biodiversité  Créer les conditions pour disposer d'espaces de nature diversifiés fonctionnant en lien étroit les uns avec les autres	Albi possède d'indéniables atouts culturels et architecturaux, qui, avec les espaces verts, concourent à la qualité de vie de la ville. Le paysage est marqué par la rivière Tarn et son réseau de ruisseaux affluents accompagnés par une trame végétale structurante, des sites naturels de fond de vallée en bordure du Tarn et des coteaux qui dominent la vallée du Tarn.  Dans le cadre d'une stratégie globale, l'aménagement de la ville intègre le végétal sous tous ses aspects : parcs, jardins, squares, fleurissement annuel, plaines de sport et de loisirs, jardins familiaux, espaces naturels avec un souci de liaison des espaces entre eux par un ensemble de trames végétales. Cette cohérence permet de développer et de garantir le respect de la biodiversité sur le territoire.  Dans ce contexte, l'action de la ville en faveur de la biodiversité vise les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre sa politique de préservation de la biodiversité sur le territoire</li> <li>• Poursuivre l'inventaire de la biodiversité pour développer nos connaissances</li> <li>• Mettre en valeur la biodiversité du territoire communal</li> </ul>
<b>Economie</b>  Optimiser la gestion des espaces de nature par une gestion différenciée	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Faucon pèlerin :  Mise en place de caméras sur la cathédrale Sainte-Cécile pour filmer la nidification d'un couple de faucon pèlerin sur la cathédrale.  Mise en oeuvre d'animations pédagogiques sur le faucon pèlerin à l'attention de tout public : adultes, enfants.  La campagne environnante est aux portes de la ville et une interconnexion existe entre ces espaces au sein desquels les individus des différentes espèces se déplacent (exemple : les oiseaux d'eau et le Milan noir par la rivière Tarn) :  Lancement d'un diagnostic sur la faune et la flore sur les espaces de nature appartenant à la collectivité. Un diagnostic sur ces différents espaces permettrait de relever les atouts et les caractéristiques propres à chacun d'eux et d'appréhender le degré de fonctionnalité et de complémentarité qui existe.  Proposer des préconisations de gestion sur la base de cet état des lieux.  Envisager des pistes de valorisation.  Engager une gestion patrimoniale des richesses naturelles.
<b>Social</b>  Favoriser l'accès de tous aux espaces de nature  Mailler le territoire par des trames végétales ou sentiers de nature	Le sentier de l'échappée verte : Prolonger le sentier. Editer des plaquettes pour une présentation pédagogique du sentier et de ses richesses faunistiques et floristiques.  Concevoir et réaliser un programme d'aménagement de la future plaine des sports, de loisirs et de nature prenant en compte la préservation de la biodiversité et des paysages du secteur.
<b>Gouvernance</b>  Responsabiliser la population sur le respect du patrimoine naturel	Préserver des trames végétales cohérentes sur l'ensemble du territoire permettant de relier les espaces de nature entre eux ainsi qu'avec la rivière Tarn et favorisant ainsi leur bon fonctionnement : Poursuite de la mise en oeuvre du « <i>plan de référence pour les générations à venir</i> ». Proposer des emplacements réservés pour permettre une continuité des trames végétales et un développement des sentiers de nature.
	<b>Actions réalisées</b>  Formalisation dans le 5ème axe du PADD de la prise en compte de la dimension environnementale dans le développement urbain (2003). Augmentation des surfaces d'espaces boisés classés dans le cadre du PLU. Mise en oeuvre d'une zone inconstructible en bordure de ruisseaux.

	<p>Réalisation d'un inventaire de la flore et de la faune sur le secteur de l'Echappée Verte, sentier naturel au coeur de la ville. (2004)</p> <p>Mise en place de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore sur l'espace naturel de la mouline et la mise en oeuvre d'une gestion différenciée sur cette plaine. (2004)</p>
<p><b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement</p>	<p><b>Partenaires</b> Conseil général du Tarn, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Midi-Pyrénées, Ligue de Protection des Oiseaux, Société Tarnaise de Sciences Naturelles, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois</p>
<p><b>Délais : 2008-2009</b></p>	
<p><b>Indicateurs</b> Réalisation des travaux de pose des caméras Nombre d'animations organisées autour du faucon pèlerin Réalisation effective de l'inventaire Nombre de panneaux ou de plaquettes à vocation pédagogique réalisées Nombre d'hectares d'espaces boisés classés inscrit au PLU Nombre de kms de sentier ouvert au public Nombre d'hectares gérés en gestion différenciée Réalisation du programme de la plaine des sports, de loisirs et de nature</p>	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°10</b>	<b>Titre</b> : Gérer « durablement » le patrimoine arboré
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver et valoriser le patrimoine arboré Augmenter la biodiversité Diminuer l'impact environnemental des produits phytosanitaires  <b>Economie</b> Optimiser les coûts de gestion du patrimoine arboré  <b>Social</b> Réduire l'impact sanitaire sur le public  <b>Gouvernance</b> Partenariat entre collectivités territoriales	<b>Objectifs</b> Dans le cadre de la gestion « raisonnée » de son patrimoine arboré, la ville poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'une large gamme d'indicateurs permettant une gestion adaptée et efficace du patrimoine arboré</li> <li>• Assurer une traçabilité dans l'usage des produits phytosanitaires qui évitera la multiplication des traitements, entraînera une réduction de leur usage et limitera l'impact sur l'environnement et le public</li> <li>• Harmoniser la gestion des arbres sur l'ensemble de l'agglomération quelles que soient leurs localisations (voirie communale ou départementale), ceci pour des raisons esthétiques, environnementales et de sécurité</li> <li>• Promouvoir une diversité spécifique des plantations afin d'accroître la biodiversité</li> <li>• Disposer d'une palette végétale adaptée aux contraintes du milieu urbain</li> </ul> <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Réaliser l'inventaire du patrimoine arboré de la Ville d'Albi : lancement d'un marché de prestations pour la réalisation d'un inventaire informatisé du patrimoine arboré et la mise à disposition de données exploitables avec les bases de données existantes et l'interface SIG. Objectif : établir une cartographie des sites à problèmes. (2008) Récupérer le plan d'action (période de traitement, ravageurs traités, matière utilisée) actuellement utilisé par le service Hygiène de la C2A. Repérer des populations de ravageurs et d'auxiliaires. Définir le seuil de tolérance des riverains. Proposer une action de lutte biologique, notamment contre les pucerons et réaliser une campagne de communication sur ce sujet. Conclure la convention entre la ville et le Conseil Général du Tarn pour la gestion du patrimoine arboré situé sur les voiries départementales. Diversifier la production et la sélection de végétaux (formes, couleurs, hauteurs, périodes de floraisons) en fonction des objectifs (esthétiques, environnementaux, écologiques) et des contraintes locales (eau, sol, ensoleillement..). En augmentant la diversité, les facteurs écologiques et leurs influences sur le vivant sont accrus. Poursuivre les expertises phytosanitaires : ces études permettent de faire un bilan du patrimoine arboré afin d'anticiper les abattages et les nouvelles plantations. Créer une base de données pour le suivi des plantations d'arbres afin de déterminer les essences les plus adaptées au milieu urbain.
	<b>Actions réalisées</b> Mise en oeuvre du programme annuel d'expertises phytosanitaires : identification des arbres potentiellement dangereux. Réalisation par le service du plan d'un inventaire test sur un peuplement situé sur l'avenue De Gaulle. (2003) Réunions de coordination avec le Conseil Général pour l'élaboration d'une convention de gestion des arbres sur voiries départementales. Réalisation d'un inventaire contradictoire des arbres situés sur voiries départementales. Diversification des plantations : en 2006, plantation de 213 arbres de 29 essences différentes.
<b>Pilote(s)</b> Service Parcs et Jardins	<b>Partenaires</b> Pôle Environnement, Service du Plan, Service Hygiène-C2A, Prestataire, Conseil Général du Tarn, Service des ruisseaux, BEGU.
<b>Délais</b> : 2007-2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'arbres inventoriés par an Taux de mise en oeuvre des plans de gestion Evolution de la quantité de produits phytosanitaires utilisée sur le patrimoine arboré	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°11</b>	<b>Titre</b> : Créer et rénover des jardins, des squares et des îlots de verdure en accompagnement de voirie.
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Contribuer au développement de la biodiversité en ville Améliorer la qualité des aménagements urbains  <b>Economie</b>   <b>Social</b> Améliorer la qualité du cadre de vie Créer des espaces de détente et de convivialité dans les quartiers  <b>Gouvernance</b> Impliquer les habitants dans l'aménagement de leur quartier	<b>Objectifs</b> La ville d'Albi a obtenu en 2002, la 4ème fleur au concours des villes et villages fleuris. Cette distinction est une reconnaissance du travail quotidien réalisé par le service des parcs et jardins pour l'embellissement du cadre de vie dans une démarche de qualité. La volonté de la ville est de pérenniser la 4ème fleur et d'obtenir le grand prix national du fleurissement. Pour cela, le service des parcs et jardins s'inscrit dans une démarche innovante de gestion des espaces verts, anticipant par exemple les contraintes liées à l'évolution du climat, et exigeante sur la qualité. En créant et rénover des jardins, des squares et des îlots de verdure en accompagnement de voirie, la ville poursuit plusieurs objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellir les quartiers</li> <li>• Offrir à chaque espace public le décor le mieux adapté</li> <li>• Créer les conditions favorables au développement de la biodiversité dans les espaces de nature en ville. En effet, les espaces végétalisés peuvent accueillir de nombreuses espèces animales et végétales. Les choix qui sont faits pour le mode de gestion d'un site peuvent influencer sur sa biodiversité. Il est donc nécessaire d'identifier les intérêts écologiques, de mettre en évidence l'impact des actions des agents et de concilier entretien ou embellissement et augmentation de la biodiversité</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Identifier les espaces publics à aménager afin d'établir une programmation annuelle. Créer des jardins dans des secteurs ou quartiers qui en sont dépourvus.  Elaborer une <i>charte des aménagements de nature en ville</i> : Identification des contraintes actuelles et à venir (besoins des usagers) et concertation des personnes concernées (riverains, commerçants,...). Prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs patrimoines dans l'élaboration des aménagements. Adaptation des aménagements au milieu (exposition, nature du sol,...). Sélection de végétaux adaptés aux contraintes écologiques, biologiques et physico-chimiques du milieu. Planification des travaux en fonction des contraintes saisonnières (plantation d'arbres en automne pour une meilleure reprise des végétaux) et sociales (périodes scolaires, fêtes, marché). Utilisation de techniques économes : rénovation du système d'arrosage s'il existe et/ou installation d'un arrosage de type goutte à goutte, ainsi que la conservation des végétaux sains.  Concevoir des espaces verts privilégiant une diversité spécifique : la biodiversité favorise les auxiliaires et permet d'avoir des aménagements moins sensibles (dans le cas d'une plantation mono-spécifique, si une plante est affectée tout l'aménagement est en péril).
	<b>Actions réalisées</b> Réalisation d'un inventaire quantitatif des espaces verts de la Ville d'Albi. (2006) Production de végétaux de terrains secs et choix des fournisseurs en fonction de l'origine biogéographique et culturelle des végétaux (sélection de végétaux adaptés).
<b>Pilote(s)</b> Service Parcs et Jardins	<b>Partenaires</b> Services municipaux
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombres d'espaces verts et superficie par quartier, par secteurs Rédaction de la <i>charte des aménagements de nature en ville</i>	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°12</b>	<b>Titre</b> : Contribuer au respect et à la préservation des espaces de nature en ville par la pédagogie et le partage des savoirs
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Préserver les espaces de nature en ville	La ville souhaite contribuer au respect et à la préservation des espaces de nature en ville par la pédagogie et le partage des savoirs avec le plus grand nombre sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les gestes éco-citoyens</li> <li>• l'environnement et le monde du vivant</li> <li>• les techniques horticoles</li> <li>• l'embellissement urbain</li> </ul>
<b>Economie</b>	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Accueillir des scolaires (élémentaire et lycée agricole) pour la visite du centre technique horticole, du parc Rochegude et de chantiers. Mise en valeur des techniques respectueuses de l'environnement mise en oeuvre par les service des parcs et jardins : PBI, réduction de l'emploi de désherbants, utilisation de végétaux de terrain sec, diversification des essences.
<b>Social</b> Sensibiliser au respect et à la préservation du cadre de vie	Poursuivre l'édition du bulletin trimestriel « <i>un jardin dans la tête</i> » : partage des savoirs des jardiniers, mise en valeur des quartiers et information sur les derniers aménagements paysagers. Rappel sur l'écocitoyenneté.  Renouveler l'opération « Envie d'agir » initiée par le CCAS du quartier de Veyrières : les fleurissements des massifs sont réalisés par les enfants du quartier encadrés par les agents du service parcs et jardins. Depuis que ces opérations ont débuté (avril 2006) les massifs sont respectés.
<b>Gouvernance</b>	Poursuivre les chantiers loisirs jeunes : chantiers de rénovation d'espaces verts non valorisés. Les jeunes par le biais de ce chantier appréhendent le métier de jardinier et contribuent à un meilleur respect de ces espaces.  Poursuivre l'opération <i>Jardins de poche</i> : chaque année, les écoles qui le souhaitent, peuvent être accompagnées pour réaliser des plantations sur le thème de l'année. Les enseignants soumettent un programme pédagogique au service scolaire avant de se faire conseiller.
	<b>Actions réalisées</b>  Chantiers loisirs jeunes : En avril 2007, rénovation du square des Combettes (quartier Breuil) avec la création d'un jardin japonais et remise en valeur du skate park.  Opération « Envie d'agir » : deux campagnes de plantation en avril et octobre 2006. Participation d'une douzaine d'enfants encadrés par trois agents.  Opération jardin de poche : 22 jardins de poches réalisés dans huit écoles élémentaires en 2006.
<b>Pilote(s)</b> Service Parcs et Jardins	<b>Partenaires</b> Services municipaux, Tarn habitat, CCAS Veyrières (CAF Tarn)
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'actions pédagogique menées, nombre de participants Nombre de demi-journées et journées d'accueil de groupe scolaire	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°13</b>	<b>Titre</b> : Assurer la qualité de l'eau distribuée et protéger la santé publique
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b> Fournir en permanence une eau de qualité répondant aux critères réglementaires
<b>Environnement</b> Préserver la ressource en eau	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser les sites de production <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le contrôle physique des sites en cas d'intrusion (caméras, etc...). Objectif : 2007/2008</li> </ul> </li> <li>Diversifier la ressource en eau Aujourd'hui 100% de l'eau distribuée provient du Tarn. En cas de pollution il est important de disposer d'une ressource complémentaire : par interconnexion avec un distributeur voisin dont la ressource n'est pas le Tarn, à l'aide de forages de puits, etc. L'objectif à court terme est d'organiser la connexion avec le SIAHD et de concevoir une stratégie de diversification à moyen terme.</li> <li>Gérer le risque de pollution sur le Tarn <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre et développer des mesures en continu de la qualité du Tarn afin d'être informé rapidement en cas de pollution - améliorer la connaissance hydraulique du Tarn afin de maîtriser les temps de passage des nappes polluantes au droit de nos captages.</li> <li>Valider un plan de secours communal en cas de pollution (Objectif: 2007/2008).</li> </ul> </li> <li>Gérer le risque de pollution sur le réseau Poursuivre la sectorisation du réseau et le développement du SIG Imares afin d'améliorer la connaissance et le contrôle du réseau. La sectorisation améliore la connaissance hydraulique du réseau et le SIG permet de disposer de plans précis du réseau. En cas de pollution, la connaissance du réseau et de ses points critiques (zones d'écoulement trop lent ou de stagnation, localisation précise de chaque vanne, etc..) permet de prendre les bonnes décisions rapidement : isolement de la pollution, actions sur les points critiques, organisation de purge sur le réseau, fermeture de vannes, etc... <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des stations de suivi en continu des paramètres de qualité (débit, niveaux, concentration en chlore, pH, etc...) : une mesure en continu permet de comprendre l'évolution d'un paramètre au cours du temps.</li> <li>Développer la télégestion des paramètres de qualité afin de déclencher l'alerte le plus tôt possible : bénéficier d'une remontée centralisée de tous les paramètres de qualité et de niveau sur un PC central. En cas de crise, un élément primordial est la rapidité d'intervention d'où la nécessité de connaître les bonnes informations le plus tôt possible.</li> </ul> </li> <li>Supprimer les branchements en plomb Remplacer systématiquement tous les branchements en plomb lors des réfections complètes de voirie. L'objectif est de répondre en 2013 à la norme de 10ug de plomb par litre d'eau.</li> </ol>
<b>Economie</b>	
<b>Social</b> Limiter les risques sanitaires pour le public	
<b>Gouvernance</b>	
	<b>Actions réalisées</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Gestion du risque de pollution Développer des mesures en continu de la qualité du Tarn : une étude est en cours sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau sur l'ensemble de la rivière Tarn. Les objectifs sont de connaître l'hydraulique de la rivière (scénario de propagation de la pollution sur le Tarn en fonction des débits) et de définir des stations d'alerte le long de la rivière (par exemple en aval de ponts routiers pour une mesure en continu des hydrocarbures).</li> <li>Suppression des branchements en plomb Tous les branchements en plomb sont systématiquement supprimés dans le cadre des réfections complètes de voirie.</li> </ol>
<b>Pilote(s)</b> Service Eau potable	<b>Partenaires</b> Agence de l'eau Adour-Garonne
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Pourcentage d'analyses non conformes Conformité réglementaire	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°14</b>	<b>Titre</b> : Optimiser la gestion quantitative de la ressource et lutter contre les gaspillages
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Préserver la ressource en eau	L'eau est une ressource rare qui implique d'en optimiser l'utilisation en limitant la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel et les pertes entre le prélèvement et la distribution. Dans ce cadre, le service des eaux poursuit les objectifs spécifiques suivant : inciter les usagers à ajuster leur consommation au plus juste de leur besoin et éviter les gaspillages
<b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement pour la collectivité	limiter les pertes d'eau (prélèvement, réseau, etc...)
<b>Social</b> Encourager une utilisation citoyenne de l'eau Assurer un prix de l'eau accessible à tous	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b>
<b>Gouvernance</b> Faciliter les échanges entre le service de l'eau potable et ses abonnés	<p>1. Informer et sensibiliser les usagers</p> <p>Encourager les usagers à une utilisation rationnelle de l'eau en poursuivant et développant des campagnes d'information et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur les consommations d'eau (bain, douches, etc...) et les moyens de les réduire : action déjà menée dans les précédentes plaquettes inf'eau mais ce type d'information doit être renouvelée régulièrement.</li> <li>• Informer sur les fuites d'eau sur la partie privative : action à renouveler avec la plaquette inf'eau. Inciter les abonnés à lire régulièrement leur compteur d'eau afin de détecter les fuites.</li> <li>• Inciter les usagers à récupérer les eaux de pluies pour l'arrosage.</li> <li>• Indiquer sur les factures les dernières consommations. (objectif 2008)</li> <li>• Développer des moyens de communication adaptés : site internet (actif depuis 2006, l'objectif est de développer la fréquentation), inf'eau (plaquette jointe aux factures), participation à la journée mondiale de l'eau, expositions.</li> </ul> <p>2. Améliorer le rendement du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les campagnes de recherche de fuites.</li> <li>• Poursuivre la sectorisation<sup>1</sup> du réseau : le service de l'eau potable exploite environ 270 km de canalisations. Le rendement général<sup>2</sup> du réseau est de 70%. Cette information très générale masque une grande variabilité : certaines zones peuvent avoir un rendement de 40% tandis que d'autres un rendement de 80%. L'objectif de la sectorisation est de mieux connaître le réseau pour définir des actions ciblées.</li> <li>• Poursuivre la mise en place d'indicateurs de suivi des débits du réseau. L'objectif est de connaître le débit de certains points clés du réseau afin de comprendre l'hydraulique générale du réseau (exemple le débit instantané de la rive droite d'Albi). Cette connaissance permet de déterminer des points critiques (débit trop faible, canalisations sous dimensionnées, sur dimensionnées, etc...) et adapter les capacités hydrauliques du réseau aux besoins.</li> </ul> <p>3. Améliorer la réactivité du système de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des dispositifs de mesure et de suivi des niveaux clés. Il est important de suivre en temps réel le niveau des réservoirs afin de connaître la consommation « instantanée ». Actuellement les mesures de niveau sont télé-transmises par SMS au service des eaux qui adapte en conséquence le débit de production. Ces interventions humaines et le manque d'automatisation du système induisent un manque de réactivité dans la gestion. L'objectif est d'ajuster la production en temps réel et d'éviter notamment les pertes d'eau liées au débordement des réservoirs.</li> <li>• Développer des automatismes : les modifications du débit de production nécessitent aujourd'hui une intervention humaine. Quand on souhaite augmenter ou diminuer le débit produit, il faut modifier les réglages des réactifs et du chlore injectés. L'objectif est de mettre en place les asservissements qui permettront, en fonction de la consommation des abonnés et du niveau des réservoirs, de modifier le débit de production et le débit réactif/chlore. Ces travaux ont débuté et seront développés tout au long</li> </ul>

1 Sectorisation : diviser la totalité du réseau en secteurs. Pour chaque secteur, le débit entrant est connu en temps réel ce qui permet d'avoir une évaluation du rendement de chaque secteur. Le service des eaux peut ainsi travailler en priorité dans les secteurs où le rendement est le plus faible

2 Rendement général : rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume produit

	<p>de l'année 2007/2008.</p> <p>4. Limiter les prélèvements d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des projets techniques qui permettront de limiter le prélèvement de l'eau : améliorer la filière de traitement e l'eau pour augmenter le rendement de production.</li> </ul> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>1. Information et sensibilisation des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaquettes inf'eau : il s'agit d'un format A4 / 3 volets envoyés aux abonnés avec la facture d'eau. Le premier inf'eau date de 1997/1998. Treize exemplaires ont été réalisés à ce jour. Depuis 2005, une nouvelle plaquette inf'eau accompagne systématiquement chaque facture. Inf'eau est l'interface privilégiée de communication avec les abonnés : information sur les tarifs, la réglementation, la qualité, les usages, le règlement du service des eaux, etc...</li> <li>• Création d'un site internet en 2006.</li> </ul> <p>2. Amélioration du rendement du réseau</p> <p>Sectorisation du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiée en 2006 dans le cadre du schéma directeur, la sectorisation a permis de mettre en évidence que certains secteurs avaient un rendement inférieurs à 40%. Le service de l'eau potable a donc développé la recherche de fuite sur ces secteurs.</li> </ul> <p>Recherche de fuites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service a acheté en 2000 un appareillage de détection de fuites (recherche acoustique) et formé un agent. Cet appareil nécessite la présence d'un agent en continu pour lire les résultats.</li> <li>• Le service a acheté en 2006 un appareillage plus performant de détection de fuites pour un coût d'environ 15 k€ : il s'agit de poser des « oreilles » sur un secteur déterminé du réseau. Ces oreilles écoutent et enregistrent le bruit émis par le réseau. Ensuite, les résultats des enregistrements sont analysés par les agents et permettent de localiser les fuites. Le service des eaux intervient ensuite physiquement pour réparer ces fuites. Résultats : le rendement est passé de 60% en 2000 à 70% en 2005.</li> </ul> <p>Indicateur de suivi des débits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'indicateurs de suivi des débits du réseau : 5 débitmètres permanents ont été installés sur le réseau dans le cadre du schéma directeur.</li> </ul> <p>3. Amélioration de la réactivité du système de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en service (1er semestre 2006) d'un dispositif de pompage à débit variable. Jusqu'à ce jour, le débit de pompage dans le Tarn était fixe. Par exemple, avec 2 pompes d'un débit 400, si le débit souhaité était de 400, 1 seule pompe fonctionnait. Si le débit souhaité était de 450, 2 pompes fonctionnaient, soit 800 et une perte de 350. Au final, pertes en eau pompée et perte en énergie de pompage. Le nouveau système permet d'adapter précisément le débit souhaité au débit réel (débit variable).</li> </ul>
<p><b>Pilote(s)</b> Service Eau Potable</p>	<p><b>Partenaires</b> Agence de l'eau Adour-Garonne</p>
<p><b>Délais</b> : 2007 - 2008</p>	
<p><b>Indicateurs</b> Rendement du réseau : volume facturé / volume produit Rendement production : volume produit / volume prélevé dans le milieu naturel Consommation des abonnés</p>	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°15</b>	<b>Titre</b> : Optimiser la gestion du service de l'eau afin de garantir une alimentation quantitative et qualitative pérenne au moindre coût
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver la ressource	<b>Objectifs</b> Pour la ville d'Albi, l'optimisation de la gestion du service de l'eau potable vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins quantitatifs en eau actuels et futurs de la population albigeoise</li> <li>• Analyser les risques actuels et futurs relatifs à la qualité de l'eau et limiter ces risques</li> <li>• Garantir un prix de l'eau le plus bas possible grâce à une gestion efficiente</li> </ul>
<b>Economie</b> Anticiper et contrôler les investissements nécessaires Réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Mettre en oeuvre le schéma directeur <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les solutions qui permettront d'assurer l'alimentation en eau des albigeois de manière pérenne à la fois sur les aspects quantitatif et qualitatif.</li> <li>• Planifier les investissements définis par le schéma directeur : opportunité d'une nouvelle station de traitement, de réservoirs, sectorisation du réseau de distribution, sécurisation de la ressource.</li> </ul>
<b>Social</b> Assurer l'alimentation en eau à un prix abordable pour tous  Limiter les risques sanitaires	Gestion efficiente du service  Optimiser la gestion courante du service : réduction des charges (respect du code des marchés publics et concurrence afin d'avoir des prix d'achat les plus bas possibles, rationaliser les achats, etc...), garantir un travail des équipes de qualité avec un temps d'intervention maîtrisé, gestion financière efficiente, projets techniques de qualité.  Développer des projets visant à réduire la consommation énergétique : pompes à débit variable, étude de la consommation énergétique du matériel dans les procédures d'achat.  Développer la transparence sur la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, sur le prix et la qualité de l'eau, la sensibilisation et l'information des usagers : via le site internet (en développement), les plaquettes d'information (déjà envoyées 1 fois par semestre à chaque abonné).
<b>Gouvernance</b> Faciliter les échanges entre le service de l'eau potable et ses abonnés	<b>Actions réalisées</b> Le schéma directeur a été lancé en avril 2006 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• phase 1 : étude de l'existant.</li> <li>• phase 2 : étude prospective (évaluation des besoins en eau à l'horizon 2020 et de la date à laquelle les équipements actuels du service ne permettront plus de répondre à la demande).</li> <li>• phase 3 : premières estimations sur l'investissement : fin 2006</li> <li>• phase 4 : modélisation informatique des réseaux, sectorisation.</li> <li>• tranche conditionnelle 1 : intégration d'une population supplémentaire aux résultats de l'étude prospective</li> <li>• tranche conditionnelle 2 et 3 : établissement du schéma directeur de la tranche ferme et/ou de la tranche conditionnelle 1 : 1<sup>er</sup> semestre 2007</li> </ul>
<b>Pilote(s)</b> Service Eau potable	<b>Partenaires</b> Agence de l'eau Adour-Garonne, ADEME, Lycée technique
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Analyse financière du service : épargne / m <sup>3</sup> , suivi des charges Consommations électriques des différents postes de consommation Prix de l'eau / prix de l'eau moyen national	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche actions n°16</b>	<b>Titre</b> : Promouvoir les techniques de récupération des eaux pluviales
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Réduire les consommations d'eau potable  Réduire les ruissellements et la pollution des cours d'eau  Préserver et optimiser la ressource en eau  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Réduire la facture d'eau  Faire prendre conscience de la rareté de la ressource  Modifier les comportements individuels et collectifs dans le rapport à l'eau  <b>Gouvernance</b> Sensibiliser la population aux économies d'eau  Promouvoir une gestion raisonnée des jardins avec la mise en oeuvre d'une gestion durable adaptée au climat	<b>Objectifs</b> Sur le territoire communal, la collecte et l'évacuation des eaux pluviales sont réalisées par un réseau de collecteurs pour la zone urbaine et par un réseau de fossés pour la zone périurbaine et rurale. La création de surfaces imperméabilisées, la pollution des eaux de ruissellements associée, la fréquence d'épisodes pluvieux de forte intensité, l'insuffisance des réseaux de collecte et parallèlement la rareté de la ressource en eau impliquent une nouvelle gestion des eaux pluviales. La ville d'Albi souhaite développer une gestion durable des eaux de pluie par l'intermédiaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prescriptions réglementaires permettant la régulation des quantités d'eaux ruisselées pour limiter les risques d'inondation</li> <li>• l'information des aménageurs et des particuliers sur le contexte réglementaire et sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales</li> <li>• l'exemplarité de la gestion des eaux pluviales sur les aménagements et les constructions réalisées par la collectivité</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Actualiser la notice concernant les prescriptions en matière de pluvial sur la commune d'Albi dans le zonage réglementaire d'assainissement pluvial. Réaliser un guide pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'aménagements urbains et de constructions individuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des informations réglementaires introduites par la loi sur l'eau de décembre 2006.</li> <li>• Présentation des techniques de rétention / absorption des eaux pluviales et de leurs conditions de réalisation.</li> <li>• Intégration de la notion de gestion durable de l'eau de pluie dans les jardins et espaces verts (aménageurs et particuliers).</li> <li>• Intégration des conditions techniques et réglementaires de la réutilisation domestique et industrielle des eaux pluviales.</li> </ul>
	Réaliser des plaquettes d'information sur la gestion des eaux pluviales.  Appliquer à tous les aménagements et les constructions réalisés par la collectivité une gestion durable des eaux pluviales.  <b>Actions réalisées</b> Mise en place d'un zonage pluvial en 2003 fixant des prescriptions réglementaires opposables, de rétention des eaux pluviales à la parcelle lors d'opérations de constructions nouvelles (aménageurs et particuliers). Indication des volumes de stockage à prévoir calés sur une pluie vingtennale. Mise à disposition d'une notice explicative sur les techniques de rétention – absorption pouvant être mises en oeuvre. Tous les permis de construire sont instruits selon ce principe depuis 1995.  Instruction de tous les projets créant des surfaces imperméabilisés suivant les prescriptions du zonage d'assainissement pluvial.
<b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Agence de l'eau Adour Garonne, ADEME, ARPE
<b>Délais</b> : 2007- 2009	
<b>Indicateurs</b> Actualisation de la notice pluviale sur le zonage d'assainissement Rédaction du guide pour la gestion des eaux pluviales à destination des aménageurs et des particuliers Rédaction de plaquettes synthétiques pour les particuliers – nombre de plaquettes distribuées Nombre de dispositifs de gestion des eaux pluviales installés par la ville	

<b>Orientation</b> : Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau	
<b>Fiche Actions n°17</b>	<b>Titre</b> : Réduire les rejets directs à la rivière Tarn
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver la ressource en eau  Protéger les milieux naturels  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Préserver le cadre de vie  <b>Gouvernance</b> Partenariat inter-services et avec la C2A	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Sur le territoire de la ville d'Albi, le nombre d'habitations effectivement raccordées à la station d'épuration ne correspond pas à celui des habitations raccordables. Ces cas concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les habitations situées dans le secteur du Bondidou</li> <li>• Les habitations raccordables mais non raccordés pour des raisons diverses (assainissement autonome résiduel)</li> <li>• Les habitations desservies par un réseau unitaire<sup>3</sup></li> </ul> <p>Les effluents ne transitant pas par la station d'épuration sont donc rejetés directement au milieu naturel.</p> <p>D'autres rejets d'effluents vers le milieu naturel sont liés à de mauvais raccordements (eaux usées raccordées au réseau pluvial) ou à des casses et fissures sur les collecteurs.</p> <p>Face à cette situation, la ville mène des actions dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de réduire les rejets directs dans le milieu naturel afin de préserver la ressource en eau et de permettre l'amélioration de la qualité des eaux du Tarn classé zone sensible en aval d'Albi</li> <li>• de mettre en conformité les branchements et de remplacer les réseaux et permettre ainsi de diminuer la part d'eaux claires parasites (eaux pluviales, eaux de nappes) envoyées à la station d'épuration</li> </ul> <hr/> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Astreindre les propriétaires à mettre en conformité leurs branchements afin de respecter le cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer de l'obligation de mise en conformité dans le courrier annonçant les travaux de réfection.</li> <li>• Mise en conformité obligatoire lors de la vente d'un bien immobilier.</li> </ul> <p>Vérifier systématiquement après travaux la conformité des raccordements. Exiger la suppression des fosses dans l'année qui suit.</p> <p>Contacteur par courrier les propriétaires dont la non conformité a été avérée par les tests à la fumée réalisés dans le schéma directeur d'assainissement. Les inciter à modifier leurs installations.</p> <p>Réaliser le programme de travaux d'assainissement conformément au schéma directeur d'assainissement élaboré en 2001.</p> <p>Réaliser le collecteur d'eaux usées en encorbellement dans le ruisseau canalisé du Bondidou (2007-2008).</p> <p>Lancer une campagne d'information sur l'obligation et la nécessité de supprimer les fosses septiques raccordées aux réseaux d'eaux usées (numéros inf'eau spécial assainissement - récupération d'eaux pluviales, créer la page web assainissement y expliquer pourquoi et comment se mettre en conformité).</p> <hr/> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Depuis 2003, mise en oeuvre d'un programme annuel de travaux d'assainissement permettant la réduction des rejets directs dans le milieu naturel : remplacement des collecteurs défectueux, extension des réseaux de collecte d'eaux usées, suppression des portions de réseau unitaire.</p> <p>Contrôle de la conformité lors des transactions immobilières : lors de vente, le propriétaire doit informer l'acquéreur de l'état de son dispositif assainissement. Ce certificat de conformité est demandé par les notaires.</p> <p>Réalisation d'une étude sur la création d'un réseau d'eaux usées en encorbellement dans le ruisseau canalisé du Bondidou afin de collecter les effluents domestiques du centre ville ancien. (2005-2006)</p>

3 Par « unitaire » s'entend un collecteur unique débouchant au réseau pluvial ou directement au milieu naturel et dont le débit de temps sec est parfois dirigé vers le collecteur d'eaux usées.

<b>Pilote(s)</b> Service Assainissement	<b>Partenaires</b> Services techniques (voirie, BEGU), Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Agence de l'eau Adour Garonne
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Linéaire de réseau unitaire présent sur le commune Branchements conformes après travaux sur réseaux neufs Nombre de courriers envoyés aux propriétaires, mises en conformité effectuées	

## **4. Répondre aux enjeux de solidarité**

**Fiche actions 18 : Améliorer l'intégration dans la ville des personnes souffrant d'un handicap**

**Fiche actions 19 : Consolider les actions d'insertion auprès des jeunes de 18 à 25 ans**

**Fiche actions 20 : Engager de nouvelles actions de solidarité internationale**

**Fiche actions 21 : Poursuivre le développement des maisons de quartiers**

**Fiche actions 22 : Développer les échanges techniques avec la ville d'Abomey**

**Fiche actions 23 : Valorisation touristique de la ville d'Abomey dans le cadre de la coopération décentralisée**

<b>Orientation : Répondre aux enjeux de solidarité</b>	
<b>Fiche actions n°18</b>	<b>Titre : Améliorer l'intégration dans la ville des personnes souffrant d'un handicap</b>
<b>Enjeux DD</b> <b>Environnement</b>	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Les personnes souffrant d'un handicap ont des besoins importants en matière d'accessibilité aux lieux et équipements de la ville mais également d'information sur cette accessibilité et sur les droits et dispositifs les concernant, en particulier depuis les changements apportés par la loi du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».</p> <p>Afin d'améliorer de façon continue l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la de la cité, la ville se fixe les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre au besoin d'information des personnes handicapées.</li> <li>• Accroître l'accessibilité des lieux publics.</li> <li>• Prendre en compte les diverses formes de handicaps</li> <li>• Obtenir le label « tourisme et handicap »</li> </ul>
<b>Economie</b>	
<b>Social</b> Intégrer les personnes souffrant d'un handicap	<p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Elaborer un guide à destination des personnes souffrant d'un handicap. Avec l'accord de l'ensemble des partenaires (associations, institutions, services de la ville) le choix s'est porté sur un guide numérique, diffusé sur le site Internet de la ville d'Albi et permettant une actualisation rapide et simplifiée des informations.</p> <p>Recenser et vérifier l'accessibilité des lieux et équipements publics.</p> <p>Recenser les places de stationnements réservées, 228 sur la commune, pour les rendre réellement accessibles et fonctionnelles. La ville réalisera le même travail pour les feux sonores.</p> <p>Poursuivre les aménagements spécifiques permettant l'accès des personnes à mobilité réduite aux principaux sites (office du tourisme...).</p> <p>Installer des équipements à destination des non-voyants pour la découverte du patrimoine (panneaux en braille, maquette) et l'accès aux équipements publics (future maison de quartier du Marranel).</p> <p>Mettre en œuvre les critères permettant d'obtenir le classement « tourisme et handicap ».</p> <p>Préparer une campagne de sensibilisation sur les dangers des obstacles sur trottoirs pour les personnes souffrant de handicap.</p>
<b>Gouvernance</b> Travailler en concertation avec les associations et les institutions travaillant avec et pour les personnes souffrant d'un handicap	
Informers les personnes souffrant d'un handicap	
	<p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Recensement de tous les lieux et équipements susceptibles d'accueillir des personnes souffrant d'un handicap (place de stationnement, toilettes publiques, restaurants, hôtels, lieux de loisirs et culturels, équipements sportifs, administrations, cabines téléphoniques...). Vérification pour chacun de ces lieux de leur l'accessibilité, de la proximité de toilettes et de stationnements accessibles.</p> <p>Une cellule Handicap a été créée au sein du CCAS en 2005. Elle dispose d'une adresse email (ccashandicap@mairie-albi.fr) à laquelle le public peut faire part de ses remarques, questions, signalements.</p> <p>Mise en place d'équipements favorisant l'accessibilité aux principaux sites touristiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une balise d'accueil pour non-voyants déclenchable à distance pour les non-voyants à l'office de tourisme. Installation de 2 panneaux en braille et gros caractères à la cathédrale Sainte-Cécile (2005) et au palais de la Berbie (2006).</li> <li>• Aménagement rampe d'accès PMR cathédrale</li> <li>• Création de stationnement réservés aux PMR à proximité des principaux sites</li> </ul>
<b>Pilote(s)</b> CCAS	<b>Partenaires</b> Services de la ville, Associations, UMT, CPAM, CCAS
<b>Délais : 2007-2009</b>	
<b>Indicateurs</b> Nombre de nouveaux équipements spécifiques installés par année Progression du nombre de lieux publics, privés et sites touristiques accessibles Nombre de consultations du guide d'information numérique pour les personnes handicapées	

<b>Orientation : Répondre aux enjeux de solidarité</b>	
<b>Fiche actions n°19</b>	<b>Titre :</b> Consolider les actions d'insertion auprès des jeunes de 18 à 25 ans
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Insérer des jeunes en difficulté  <b>Gouvernance</b> Développer des partenariats public – privé	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Trop âgés pour l'aide sociale à l'enfance (conseil général) et trop jeunes pour le dispositif RMI, les jeunes âgés de 18 à 25 ans ne peuvent pas bénéficier d'un dispositif spécifique en ce qui concerne l'insertion professionnelle ou l'accompagnement social. Pour pallier à cela, le centre communal d'action sociale (CCAS) a mis en place depuis 2001 un service d'insertion pour ces jeunes.</p> <p>L'objectif est d'accompagner ces jeunes (851 personnes au 1er semestre 2006) dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de créer également un lieu d'écoute.</p> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Consolider l'activité du service insertion jeunes avec l'augmentation de ses implantations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir une antenne dans le quartier de Cantepau. (2007-2008)</li> <li>• Développer les services d'accompagnement vers l'emploi de l'espace insertion à la maison de quartier de Lapanouse. (2008)</li> <li>• Mettre en oeuvre des permanences de proximité dans les quartiers de la Renaudié et des Issards pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle (2008)</li> </ul> <p>Poursuivre l'organisation du forum des Jobs d'été et de l'emploi.</p> <p>Poursuivre le dispositif « 20 heures – Job d'urgence ».</p> <p>Organiser des actions à caractère solidaire impliquant des jeunes bénéficiaires du service insertion de façon volontaire et bénévole (exemple : opération Lutins de Noël).</p> <p>Poursuivre les partenariats avec l'association pour le logement autonome des jeunes et la chambres de commerce et de l'industrie pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans.</p> <p><b>Actions réalisés</b></p> <p>En 2001, création du service d'insertion des jeunes. Quatre personnes accompagnent les bénéficiaires dans leur projet social et professionnel. Environ 300 jeunes sont suivis actuellement.</p> <p>En 2005, le service s'est ouvert sur les quartiers avec la création de deux antennes dans les quartiers de Lapanousse et Veyrières. Des animateurs travaillent avec les jeunes sur leur projet social et professionnel et tiennent également un rôle de médiateur sur le quartier.</p> <p>Organisation du forum des jobs d'été et de la formation (2003, 2004, 2005, 2006)</p> <p>Gestion du dispositif « 20 heures » : partenariat entre le CCAS et la ville d'Albi pour proposer à des jeunes, des contrats de 20h pour travailler sur des actions ponctuelles au sein des services de la mairie : entretien des rues, campagne d'affichage, classement d'archives. Chaque année 150 jeunes en bénéficient.</p> <p>Partenariat avec l'association pour le logement autonome des jeunes (ALAJ) : Le CCAS sélectionne des jeunes en insertion professionnelle et sociale qui sont à la recherche d'un logement et propose leurs dossiers au conseil d'administration de l'ALAJ. Pour les candidats retenus, le service insertion assure un suivi pendant le temps de la location. 80 logements sont mis à la disposition par l'ALAJ et la durée de la location est de 3 ans au maximum.</p> <p>Partenariat avec la chambre de commerce et l'industrie : mise en lien avec les chefs d'entreprise.</p> <p>Organisation en 2005 d'une action de solidarité - lutins de Noël - par les jeunes bénéficiaires du service insertion.</p> <p>Fonds d'aide aux jeunes : appui à la formation et aide pour les titres de transports.</p>
<b>Pilote(s) :</b> CCAS	<b>Partenaires</b> CCAS, Services de la ville, CCI, Service pénitencier d'insertion et de probation (SPIP), ANPE, Mission locale, Associations, Entreprises d'insertion.
<b>Délais :</b> 2007 - 2008	
<b>Indicateurs</b> Nombre de bénéficiaires du service, dispositif par dispositif Nombre d'issues positives recensées par dispositif	

<b>Orientation</b> : Répondre aux enjeux de solidarité	
<b>Fiche actions n°20</b>	<b>Titre</b> : Engager de nouvelles actions de solidarité internationale
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>   <b>Economie</b> Relancer la vie économique d'un territoire sur le long terme	<b>Objectifs</b> Le tsunami de décembre 2004 a déclenché un mouvement de solidarité internationale sans précédent. Dans ce cadre, le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Albi et l'organisation non gouvernementale Aide et Action ont signé une convention de partenariat visant à soutenir le travail de reconstruction engagé dans le district de Naggapattinam (Inde orientale) ravagé par le tsunami. L'appui apporté par la ville pour des actions de reconstruction des services essentiels va bientôt arriver à son terme. La ville souhaite à présent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser l'action de solidarité internationale au profit du district de Naggapattinam (Inde orientale) touché par le tsunami en 2004.</li> <li>• Proposer et mener une nouvelle action de solidarité internationale</li> </ul>
<b>Social</b> Développer des solidarités au niveau international  Permettre à des populations en difficultés d'avoir accès au minimum vital (logement, santé, sécurité, éducation et formation)	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Partenariat Ville d'Albi & Aide Action pour le district Naggapattinam : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire participer les albigeois et les associations locales ou départementales au financement de cette démarche.</li> <li>• Parrainage d'associations par la ville pour l'organisation d'animations ou d'actions de collecte de fonds.</li> <li>• Organisation d'opérations de collecte de fonds en 2007 à l'occasion de grands événements de la vie albigeoise : matchs du SCA et Grand Prix Auto.</li> </ul> Proposer et mettre en oeuvre une nouvelle action de solidarité internationale pour l'année 2008
<b>Gouvernance</b> Développer des partenariats entre collectivités, entreprises, associations et ONG	<b>Actions réalisées</b> Signature en 2005 d'une convention de partenariat avec l'ONG Aide et Action visant à soutenir le travail de reconstruction engagé dans le district de Naggapattinam (Inde orientale) ravagé par le tsunami. Avance de 15000 euros engagée par le CCAS pour l'année 2006 et 2007. Actions de collecte de fonds réalisées en 2006 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recette de la buvette du forum Job d'été en avril 2006.</li> <li>• Tombola organisée lors du match Albi – Brive le 23 décembre 2006.</li> <li>• Vente d'objet à l'occasion de la hotte de Noël.</li> </ul>
<b>Pilote(s) :</b> CCAS	<b>Partenaires</b> CCAS, Services de la ville d'Albi, ONG Aide et Action, Associations
<b>Délais</b> : 2007 - 2008	
<b>Indicateurs</b> Montant des fonds collectés Nombre d'actions ou d'animations réalisées pour la collecte de fonds Nombre d'actions de solidarité internationale auxquelles la ville a participé	

<b>Orientation</b> : Répondre aux enjeux de solidarité	
<b>Fiche actions n°21</b>	<b>Titre</b> : Poursuivre le développement des maisons de quartiers
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Concevoir des équipements publics intégrant des critères de qualité environnementale  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Disposer d'équipements publics dédiés à l'animation du quartier et aux échanges entre les populations  <b>Gouvernance</b> Concertation avec les usagers et les riverains des équipements publics	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Les maisons de quartiers sont des espaces inter-générationnels de rencontre et d'animation situés au coeur des quartiers. Actuellement, quinze maisons ou salles de quartiers sont mises à la disposition de la vie associative et ouvertes aux habitants. Ces lieux de convivialité permettent à plus de 150 associations et aux services municipaux de proposer dans les meilleures conditions, une palette d'activités diversifiées pour tous les publics. La collectivité développe un programme pluriannuel de création et de réhabilitation des maisons de quartier. Dans ce contexte, la Ville poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever le programme de construction de maisons de quartiers</li> <li>• Développer l'usage des nouvelles techniques de l'information et de la communication dans les maisons de quartiers et notamment pour la diffusion d'information</li> <li>• Animer un échange permanent avec les habitants et les associations des quartiers pour vérifier que l'utilisation de ces équipements de proximité répond à leurs besoins et à des usages inter-générationnels.</li> </ul> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Poursuivre le programme de construction et d'aménagement des maisons de quartiers :</p> <p>En 2007, travaux de réhabilitation de la maison de quartier de Ranteil pour aménager des locaux associatifs (création d'un salle de réunion, d'une salle archives et deux bureaux). Ces locaux seront ponctuellement utilisés par des associations pour des réunions.</p> <p>En 2008-2009 : Création d'une nouvelle maison de quartier à la Madeleine.</p> <p>En 2010-2011 : Extension des maisons de quartier du Rudel et de la Renaudié.</p> <p>Développer l'usage des NTIC dans les maisons de quartiers pour la diffusion d'information aux usagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer un écran de diffusion d'information à la maison de quartier de Cantepau (2007). Ce dispositif permettra de proposer un large panel d'information sur la vie de l'équipement (planning, conditions d'accès aux activités, événementiels...), la vie du quartier (événementiels, information travaux en cours...) ; informations albigeoises (alerte météo, spectacles culturels, rendez-vous et résultats sportifs...). Les informations seront centralisées au niveau de la mairie et diffusées en temps réel vers la maison de quartier concernée grâce au réseau de fibres optiques.</li> <li>• Etendre ces dispositifs aux autres maisons de quartiers : selon les résultats de la phase test, ce dispositif sera généralisé dans l'ensemble des maisons et salles de quartier.</li> <li>• Etudier la possibilité de diffuser ces informations vers le quartier en installant des écrans en façade.</li> </ul> <p>Animer un échange permanent avec les habitants et les associations des quartiers pour vérifier que l'utilisation de ces équipements de proximité répond à leurs besoins et à des usages inter-générationnels.</p> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Construction d'une nouvelle maison de quartier au Marranel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux objectifs retenus pour ce projet : créer un équipement d'accueil et d'animation inter-générationnel adapté à une multiplicité d'usages et privilégiant fonctionnalité et convivialité ; concevoir un projet d'aménagement intégrant des critères de qualité environnementale. Cet équipement sera également adapté à l'accueil des publics malvoyants et malentendants.</li> <li>• Concertations pour établir les éléments du programme d'aménagement : deux réunions ont été organisées en mai 2005 et juin 2006 ; une consultation spécifique a été engagée auprès des associations de malvoyants en janvier 2007.</li> <li>• Travaux : lancement du chantier en avril 2007 – livraison prévisionnelle</li> </ul>

	de l'équipement en décembre 2007.
<b>Pilote(s)</b> Service Vie des quartiers	<b>Partenaires</b> Associations de quartiers, comités d'usagers
<b>Délais</b> : 2007 - 2011	
<b>Indicateurs</b> Taux d'occupation des maisons de quartiers par les associations Nombre de maisons de quartiers équipées d'un écran de diffusion d'information Nombre de maisons de quartiers Nombre d'animations organisées dans les maisons de quartiers	

<b>Orientation</b> : Répondre aux enjeux de solidarité	
<b>Fiche actions n°22</b>	<b>Titre</b> : Développer les échanges techniques avec la ville d'Abomey
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Améliorer la qualité et le cadre vie  <b>Economie</b> Echanger des savoirs-faire et renforcer des compétences locales  <b>Social</b> Sensibiliser le territoire aux questions internationales  <b>Gouvernance</b> Coopération internationale entre collectivités territoriales	<b>Objectifs</b> En juin 2005, le Maire d'Abomey et le Maire d'Albi signaient une convention-cadre qui scellait officiellement les liens entre la ville française et la ville béninoise, concrétisant ainsi la démarche de coopération décentralisée souhaitée par Albi. La décentralisation en cours au Bénin, transfert aux communes des champs d'intervention et des responsabilités plus larges qui doivent s'accompagner de l'acquisition de compétences et de l'évolution de leur organisation interne. Dans ce contexte et dans le cadre des échanges techniques de mairie à mairie, la ville d'Albi souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les échanges et les études techniques en cours</li> <li>• Mettre en oeuvre à moyen terme un programme de coopération entre les villes d'Abomey et d'Albi dans les domaines des infrastructures, de l'eau et de l'éclairage public</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> A court terme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à l'étude et à la mise en oeuvre d'un projet d'éclairage public.</li> <li>• Réaliser une étude hydrogéologique afin d'établir un inventaire des ressources en eau potable souterraine d'Abomey.</li> </ul> A moyen terme et long terme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation in situ des résultats de l'étude hydrogéologique. Réaliser des ouvrages tests.</li> <li>• Aider à la structuration et au renforcement des services techniques de la ville d'Abomey.</li> <li>• Former le personnel au pilotage d'opérations d'infrastructures.</li> <li>• Appuyer techniquement les projets de développement urbain.</li> <li>• Assister la mise en place de structures de production et d'une régie d'eau potable.</li> </ul>
	<b>Actions réalisées</b> Visite d'une 1 <sup>ère</sup> délégation albigeoise à Abomey. (décembre 2004) Recensement des programmes de coopérations déjà en place ainsi que des différents partenaires, bailleurs de fonds, études réalisées, fonctionnement des concessionnaires et services de l'état. (Début 2005) Analyse et diagnostic des infrastructures, production et distribution d'eau potable, équipements d'éclairage public de la commune d'Abomey. (Début 2005) Visite d'une 1 <sup>ère</sup> délégation aboméenne à Albi. (juin 2005) Signature de la convention-cadre Albi / Abomey. (juin 2005) Etude d'un projet commun d'éclairage public sur l'axe Goho Djime : réalisation des repérages de terrain (janvier 2007), choix du matériel et définition de la répartition entre les deux communes pour les financements et les interventions. Compilation d'études hydrogéologiques et réalisation d'une campagne de tests géophysiques (mission d'un technicien albigeois en janvier 2007).
<b>Pilote(s)</b> BEGU	<b>Partenaires</b> Commune d'Abomey, Etat Français (Ministère des affaires étrangères), Société Béninoise d'Eau et d'Electricité, Cités unies France, Services techniques de la ville d'Albi (BEGU, eau potable, éclairage public)
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Développements des infrastructures aboméennes Nombre d'actions de formations et d'échanges de techniciens entre les deux communes Evolution des services techniques de la commune d'Abomey	

<b>Orientation</b> : Répondre aux enjeux de solidarité	
<b>Fiche actions n°23</b>	<b>Titre</b> : Valorisation touristique de la ville d'Abomey dans le cadre de la coopération décentralisée
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Protéger et valoriser l'environnement et le cadre de vie  <b>Economie</b> Mettre en œuvre un tourisme solidaire et équitable Créer de l'emploi  <b>Social</b> Respect et connaissances réciproques des coutumes et croyances Echanges culturels et artistiques Réflexion commune sur la notion de « tourisme durable »  <b>Gouvernance</b> Prise en compte des problématiques « patrimoine mondial » à l'échelle de chacune des communes	<b>Objectifs</b> La ville d'Abomey est marquée par la richesse de son histoire, fondée sur les 12 dynasties royales qui se sont succédées et qui ont légué un nombre important de palais royaux de terre, ornés de bas-reliefs avec temples vaudous associés ; ces lieux sont occupés par les familles royales actuelles. Ce site inscrit sur la liste du « patrimoine mondial en péril », nécessite des restaurations d'urgence et d'envergure. Les palais royaux d'Abomey sont déjà un site majeur de visite au Bénin, mais il existe aujourd'hui un fort décalage entre l'exploitation touristique qui en est faite et le potentiel touristique réel. Dans le cadre du volet Tourisme de la coopération décentralisée engagée avec Abomey, la ville d'Albi s'est fixée les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur le tourisme culturel sur le site patrimoine mondial des « palais royaux d'Abomey »</li> <li>• Œuvrer sur la notion de « patrimoine mondial de l'humanité »</li> <li>• Aider à la mise en œuvre du retrait de la liste « patrimoine mondial en péril »</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en œuvre ou à poursuivre</b> Analyser la situation touristique : offre / demande et attentes de la population locale. (moyen terme)  Valoriser les abords du site Patrimoine mondial : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalétique : Implantation de cartels sur la place Singbodji pour l'indication d'éléments sacrés (court terme) et de panneaux directionnels sur l'ensemble de la ville. Mission prévue en novembre 2007.</li> <li>• Installation d'éclairage public au niveau des portes d'entrées des palais. (court et moyen terme)</li> <li>• Drainage de la place Singbodji située devant les palais. (long terme)</li> </ul> Réaliser un dépliant touristique sur Abomey. (court terme)  Réaliser un ouvrage sur les particularismes culturels d'Abomey : action menée en partenariat avec l'Unesco.  Création de produits touristiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de cartes postales sur Abomey. (court terme)</li> <li>• Circuits découvertes : circuit des temples, circuit des palais, route des esclaves. (moyen terme)</li> <li>• Découverte de l'artisanat. (moyen terme)</li> </ul> Renforcer les compétences : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de formations à Albi ou à Abomey pour le personnel de l'office du tourisme.</li> <li>• Aide à la gestion de l'office du tourisme.</li> </ul>
	<b>Actions réalisées</b> Signature de la convention-cadre Albi / Abomey. (juin 2005) Définition des besoins avec le Centre du Patrimoine Mondial. (2005) Encadrement d'un stagiaire BTS tourisme de l'institut Limayrac à Toulouse. Etude sur le marché touristique d'Abomey. (2006). Séminaire Cités-Unies France « Tourisme durable et coopération décentralisée », Clermont-Ferrand : présentation des projets de coopération Albi-Abomey dans le domaine du tourisme. (2006) Création de cartes postales sur Abomey : 8 modèles de cartes, tirage de 8000 exemplaires, vente au bénéfice du fonctionnement et/ou des investissements touristiques (2007) Etude pour l'implantation de la signalétique touristique et la création d'un dépliant touristique sur Abomey. Mission de 8 jours en février 2007. Dépliant touristique sur Abomey : démarrage de la rédaction des textes et de la

	<p>conception générale des textes. (2007)</p> <p>Création de supports pour la promotion touristique : impression de 100 affiches (40*60), 10000 flyers (10*21) et de 2 monolés (250*53). (2007)</p>
<p><b>Pilote(s)</b></p> <p>Service Tourisme et patrimoine</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Etat français (MAE, Ministère du tourisme, ambassade), Etat béninois (Ministère de la Culture, Ministère du tourisme), Centre du Patrimoine Mondial, Cités unies France, Institut CRA-Terre (Grenoble), Ville d'Abomey</p>
<p><b>Délais :</b> Programme d'actions pluriannuel</p>	
<p><b>Indicateurs</b></p> <p>Indicateurs liés au développement économique et touristique de la commune d'Abomey : statistiques de fréquentation, nombre d'emplois créés</p>	

## **5. Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs**

**Fiche actions 24 : Elaborer et mettre en oeuvre un projet éducatif local**

**Fiche actions 25 : Mise en place d'un projet de réussite éducative**

**Fiche actions 26 : Développer les services de lecture publique de proximité**

**Fiche actions 27 : Préserver et valoriser le patrimoine écrit et figuré de la ville**

**Fiche actions 28 : Délocaliser l'offre culturelle pour les jeunes dans les structures de quartier**

<b>Orientation :</b> Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs	
<b>Fiche actions n°24</b>	<b>Titre :</b> Elaborer et mettre en oeuvre un projet éducatif local
<b>Enjeux DD</b> <b>Environnement</b>  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Prendre en compte les attentes du jeune public  <b>Gouvernance</b> Développer des partenariats institutionnels et associatifs structurés	<p><b>Objectifs</b></p> <p>La Ville d'Albi développe depuis de nombreuses années des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes avec des partenaires institutionnels et associatifs.</p> <p>Aujourd'hui, la ville souhaite mettre en cohérence ces actions à travers « <i>un projet éducatif local</i> » qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir les orientations et les objectifs d'un projet éducatif global pour les enfants et les adolescents</li> <li>• avoir un référentiel unique pour les services municipaux concernés par l'action éducative (scolaire, cuisine centrale, sports, culture, jeunesse, enfance loisirs, médiathèque, social)</li> <li>• coordonner l'ensemble des actions réalisées par les services de la ville et les partenaires</li> </ul> <p>Ce projet éducatif local intégrera les dispositifs contractuels existants d'ores et déjà avec l'Etat : le contrat éducatif local (CEL)<sup>4</sup> et le Projet de Réussite Educative (PRE)<sup>5</sup>.</p> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Créer un groupe de pilotage.</p> <p>Etablir un diagnostic.</p> <p>Définir les enjeux.</p> <p>Définir le programme d'actions (objectifs opérationnels, moyens humains, techniques, financiers).</p> <p>Mettre en oeuvre.</p> <p>Suivi et évaluation.</p> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Une 1<sup>ère</sup> réunion le 23 mars 2007 a rassemblé l'ensemble des services de la ville (scolaire, cuisine centrale, sports, jeunesse, enfance loisirs) afin de lancer le projet éducatif local en repérant les axes stratégiques communs aux différents services.</p>
<b>Pilote(s)</b> Service Enfance et loisirs	<b>Partenaires</b> DDJS, CAF, Education Nationale, CCAS, GIPCOVAJ, Mairie, Familles.
<b>Délais :</b> 2007-2008	
<p><b>Indicateurs</b></p> <p>Nombre de dispositifs proposés dans le cadre du projet éducatif local</p> <p>Indicateurs par dispositifs : fréquentation, nombre de journée/enfant, public touché, origine sociale, origine géographique, offres d'activité, partenariat, niveau de financement</p>	

4 Contrat éducatif local : ce dispositif permet aux enfants de bénéficier d'ateliers culturels, sportifs, socio-éducatifs pendant les temps périscolaires et extra scolaires. Ils sont organisés au sein des structures municipales (écoles, centres de loisirs, maisons de quartiers, école municipale des sports ...) ou associatives.

5 Projet de réussite éducative : ce dispositif permet de mettre en place un projet éducatif individuel après repérage d'enfants en difficultés scolaires.

<b>Orientation</b> : Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs	
<b>Fiche actions n°25</b>	<b>Titre</b> : Mise en place d'un projet de réussite éducative
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Prévenir l'échec scolaire Lutter contre l'exclusion des enfants en grande difficultés Renforcer la place des parents  <b>Gouvernance</b> Partenariat structuré entre les différents acteurs de la réussite éducative	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Les élus de St Juéry et Albi, qui oeuvrent dans le cadre du Contrat de Ville depuis quelques années, ont saisi la complémentarité qui pourrait s'établir entre les programmes personnalisés de réussite éducative mis en place dès le début de l'année scolaire 2005-2006 dans les écoles et les projets de réussite éducative qui s'inscrivent dans la loi de cohésion sociale et s'adressent aux familles qui à un moment donné se trouvent dans une situation aléatoire.</p> <p>Pour la ville d'Albi, le projet de Réussite Educative (PRE) est un cadre qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'aller de l'avant avec tous les partenaires éducatifs en s'appuyant sur l'existence de nombreux dispositifs et actions sur son territoire</li> <li>• de prolonger les actions collectives de réussite éducative mises en place dans toutes les écoles (soutien scolaire gratuit) par la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet de réussite éducative pour 100 enfants en grande difficulté et scolarisés dans les écoles des zones urbaines sensibles</li> </ul> <p>Le projet de réussite éducative s'adresse aux familles (parents et enfants) d'Albi habitant les quartiers identifiés et présentant des signes de fragilité. Il vise à mettre en place un parcours éducatif s'inscrivant dans la durée, prenant en compte la globalité éducative, dans le cadre d'un partenariat structuré. Le projet de réussite éducative poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir l'échec et le décrochage scolaire et lutter contre l'exclusion des enfants les plus en difficulté</li> <li>• Renforcer la place des parents</li> <li>• Mobiliser les partenaires</li> </ul> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Le PRE se traduit par des fiches actions établies à partir d'un diagnostic partagé. Ces fiches précisent les axes d'intervention et les actions proposées sur le territoire et se déclinent autour de l'accompagnement des familles pour la construction de leur enfant.</p> <p><b>Une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur</li> <li>• Référent</li> <li>• Enseignant</li> <li>• Coordonnateur REP/ZEP</li> <li>• Médecine scolaire</li> <li>• Travailleurs médico-sociaux du CG81, de la CAF</li> <li>• animateur de quartier</li> <li>• Intervenants sportifs, culturels, sociaux, éducatifs</li> <li>• Autres interlocuteurs selon les problématiques repérées</li> </ul> <p><b>Méthodologie mise en oeuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer l'enfant et la famille</li> <li>• Analyser leur problématique</li> <li>• Définir un objectif et les résultats à atteindre</li> <li>• Proposer des actions</li> <li>• Identifier les ressources pour les mener à bien</li> <li>• Les mettre en oeuvre</li> <li>• Les évaluer</li> </ul> <p><b>7 Fiche actions « Réussite éducative » :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Action contre l'illettrisme et action d'alphabétisation</li> <li>2. Accompagnement des parents dans leur démarche éducative</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Développer l'accompagnement des enfants à la scolarité</li> <li>4. Accès à l'espace éducatif public</li> <li>5. Aide aux soins médico-sociaux</li> <li>6. Devenir citoyen</li> <li>7. Dispositif programme de réussite scolaire</li> </ol> <p>Les fiches actions sont présentées de façon détaillées en annexe du plan d'action</p>
<p><b>Pilote(s)</b> GIP</p>	<p><b>Actions réalisées</b> Validation du projet en octobre 2006</p> <p><b>Partenaires</b> Services déconcentrés de l'Etat (DDASS, Education nationale, DRAC...), Services des collectivités territoriales (Ville d'Albi, St Juéry, Conseil Général du Tarn), CAF du Tarn, CCAS Albi, Associations</p>
<p><b>Délais : 2007 - 2009</b></p>	
<p><b>Indicateurs</b></p> <p>Nombre d'enfants et d'adolescents concernés par le programme de réussite éducative (ensemble des actions) et répartition par âge, sexe et par niveau de scolarité</p> <p>Typologie et nombre de situations identifiées et prises en charge (répartition des situations par domaine de difficultés : santé, social, scolaire, éducatif..)</p> <p>Nombre d'enfants et d'adolescents pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de soutien (répartition par domaine de difficulté : santé, social, scolaire, éducatif..)</p> <p>Nombre de familles aidées dans le cadre du programme de réussite éducative (répartition par domaine de difficulté : santé, social, scolaire, éducatif..)</p> <p>Evolution du nombre de situations de très grande difficulté scolaire dans les ZUS (retards supérieurs à 2 ans, interruptions prématurées de scolarité)</p>	

<b>Orientation :</b> Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs	
<b>Fiche actions n°26</b>	<b>Titre :</b> Développer les services de lecture publique de proximité
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>   <b>Economie</b>   <b>Social</b> Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés   <b>Gouvernance</b> Mutualiser les compétences des services « animation » et des bibliothèques municipales	<b>Objectifs</b> Les bibliothèques municipales ont pour mission de favoriser l'accès à la lecture publique pour toutes les catégories de la population. A cet effet, en plus de l'établissement central – médiathèque Pierre-Amalric, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours d'élaboration auprès des publics socialement éloignés de la lecture, notamment en s'appuyant sur des services de proximité. Dans ce contexte, la ville d'Albi poursuit les objectifs suivants : Réduire tout ce qui empêche l'accès à la lecture publique Utiliser le livre et la lecture comme outil de lien social
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Mettre à disposition des centres de loisirs le nouveau médiabus pendant les congés scolaires afin de toucher un public d'enfants ou de jeunes éloignés de la lecture, et ce grâce à une mutualisation des compétences entre les équipes d'animateurs et de bibliothécaires. Objectif : desservir les 3 centres de loisirs.  Faciliter l'accès des collections aux personnes aveugles par l'équipement en braille des « livres à écouter » et des disques musicaux. Objectif : équiper les 7 000 documents.  Faciliter la consultation des revues électroniques aux personnes aveugles en mettant en place un logiciel d'aide à la lecture. Objectif : proposer trois titres de revues (une régionale, deux nationales).  Développer la lecture en milieu carcéral en apportant une aide à la gestion et à l'animation de la bibliothèque de la maison d'arrêt d'Albi. Cette action nécessite la mise en place d'une convention entre la bibliothèque municipale d'Albi, le ministère de la justice et la bibliothèque départementale de prêt du Tarn. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de la convention au cours de l'année 2007.</li> <li>• Il est prévu dans un premier temps d'expertiser les collections de la bibliothèque de la maison d'arrêt, puis d'accompagner et de former professionnellement la personne responsable de cette bibliothèque.</li> </ul> Poursuivre et développer le portage de livres à domicile : l'information est diffusée auprès du public cible lors des tournées du médiabus et par les collègues du portage de livres à domicile. Objectif : desservir une cinquantaine de lecteurs.
	<b>Actions réalisées</b> Mise en place du portage de livres à domicile depuis avril 2004 auprès des personnes souffrant d'isolement ou d'immobilité : 23 lecteurs sont desservis aujourd'hui. Equiper en braille des « livres à écouter » et des disques musicaux : entre mai et décembre 2006, 500 documents ont été équipés.
<b>Pilote(s)</b> Médiathèque	<b>Partenaires</b> Ministère de la Culture, DRAC Midi-Pyrénées, C.C.A.S. d'Albi
<b>Délais :</b> 2007 - 2008	
<b>Indicateurs</b> Nombre de lecteurs desservis Nombre de lecteurs bénéficiant du portage de livres à domicile Nombre de documents prêtés par an Nombre de « livres à écouter » et de disques musicaux équipés en braille	

<b>Orientation :</b> Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs	
<b>Fiche actions n°27</b>	<b>Titre :</b> Préserver et valoriser le patrimoine écrit et figuré de la ville d'Albi
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Utiliser des techniques de conservation respectueuses de l'environnement	Véritable mémoire de la ville et de ses habitants, les archives municipales sont des documents précieux pour la connaissance et l'appropriation de l'histoire et de la culture locale. Constitué de nombreux documents écrits ou figurés, datant du Moyen-Age à nos jours et produits par les services municipaux, ce patrimoine est fragile car il subit l'usure du temps, se dégrade et devient difficilement consultable. Les archives de la ville d'Albi sont conservées dans des locaux mal adaptés à leur préservation et à leur communication et peu accessibles à certains publics. Nous devons sauvegarder aujourd'hui ce patrimoine albigeois pour le mettre en valeur demain. Pour cela, la ville poursuit les objectifs suivants :
<b>Economie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transférer tous les fonds dans un nouveau bâtiment, accessible à tous et offrant des conditions de conservation et de travail de qualité</li> <li>• Faciliter l'accès à tous les publics, en passant d'un accès restreint en salle de lecture à une diffusion au plus grand nombre</li> </ul>
<b>Social</b> Sensibiliser le plus grand nombre à l'histoire de la ville Favoriser l'accès à la mémoire collective pour tous les publics Proposer aux usagers des services de qualité	<b>Actions à mettre en œuvre ou à poursuivre</b> Achever la réhabilitation du nouveau bâtiment qui accueillera les archives municipales à partir de l'été 2007. Ce bâtiment permettra à la ville : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de conserver les archives dans de meilleures conditions (hygrométrie et température constantes, luminosité contrôlée) et avec des moyens techniques adaptés pour la conservation préventives (conditionnement avec cartonnages spécifiques, papier en PH neutre, pochettes mylar).</li> <li>• d'améliorer les conditions d'accueil des lecteurs : superficie de la salle de lecture multipliée par quatre, ordinateurs en libre accès pour consulter les fonds numérisés.</li> </ul> Valoriser les fonds patrimoniaux conservés par des expositions, la publication d'inventaires des collections, des animations. Une première exposition, « A la découverte des archives municipales », est prévue pour l'ouverture au public des nouveaux locaux en octobre 2007. Faciliter la consultation des fonds numérisés, par tous les publics, sur place ou en ligne sur le site internet de la ville.
<b>Gouvernance</b> Tenir compte des attentes du public	Poursuivre les plans pluriannuels de restauration des documents dégradés par l'usure du temps ou les manipulations répétées des lecteurs. Numériser les documents anciens et les fonds très fréquemment consultés : cadastre napoléonien, registres de population, arrêtés et délibérations du conseil municipal.
	<b>Actions réalisées</b> Restauration d'archives anciennes : actes des consuls et compoix de la commune (16è siècle), sceaux de Louis d'Anjou (14è siècle) et de François 1er (16è siècle). Restauration de registres des 18è et 19è siècles : état civil, délibérations, matrices cadastrales Sauvegarde préventive de plans : marché couvert, théâtre municipal, bibliothèque Rochegude (1900). Numérisation de plans de la ville d'Albi : Berbigié 1815, Lacroux 1886 et Marty 1928.
<b>Pilote(s)</b> Archives municipales	<b>Partenaires</b> DRAC Midi-Pyrénées, archives départementales du Tarn, associations locales (association du Vieil Alby), musée Toulouse-Lautrec, musée Lapérouse, médiathèque Pierre Amalric.
<b>Délais :</b> 2007 - 2008	
<b>Indicateurs</b> Nombre et nature des documents restaurés Nombre de documents numérisés Nombre de documents communiqués, d'animations et d'expositions réalisées	

<b>Orientation</b> : Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs	
<b>Fiche actions n°28</b>	<b>Titre</b> : Délocaliser l'offre culturelle pour les jeunes dans les structures de quartier
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>  <b>Economie</b>	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Depuis fin 2003, le service jeunesse est présent dans les structures de quartiers. Travaillant en complément des autres services de la ville, il collabore avec divers organismes intervenant dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, de la formation.</p> <p>L'ouverture des structures de quartiers pendant les vacances et le temps périscolaire permet de compléter l'écoute, de comprendre les préoccupations quotidiennes des jeunes albigeois et continuer ainsi l'action éducative. C'est assurément un des points forts du service ; cette ouverture facilite le renforcement des liens et l'intégration des jeunes</p> <p>Aujourd'hui la ville d'Albi poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à délocaliser l'offre culturelle dans les structures de quartier</li> <li>• Rendre accessible la pratique culturelle par l'intermédiaire d'une politique tarifaire favorisant la mixité sociale</li> </ul>
<b>Social</b> Favoriser la mixité sociale Elargir l'accessibilité de l'offre culturelle	<p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Continuer l'accueil de proximité et diversifier l'offre culturelle et sportive afin de permettre aux jeunes la découverte et la création au travers des événements jeunesse que proposent la ville, les associations et les intervenants.</p> <p>Développer l'ouverture vers d'autres structures de quartier (Marranel, Breuil Mazicou).</p> <p>Engager une consultation auprès des jeunes, dans le cadre des maisons de quartiers afin de recueillir leurs attentes et leurs propositions en matière d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour mieux orienter la politique jeunesse sur le territoire.</p>
<b>Gouvernance</b> Concertation avec les jeunes albigeois	<p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Ateliers danses orientales et africaines, Hip hop dans les maisons de quartiers de Rudel, Rayssac, Cantepau et Lapanouse.</p> <p>Ateliers Théâtres (Cantepau, Rayssac).</p> <p>Cirques sous chapiteau pendant les vacances dans les quartiers.</p>
<b>Pilote(s)</b> Service Animation jeunesse	<b>Partenaires</b> Intervenants culturels, associations
<b>Délais</b> : 2007 - 2008	
<p><b>Indicateurs</b></p> <p>La fréquentation</p> <p>L'assiduité</p> <p>Le comportement des jeunes dans l'investissement, les relations avec les intervenants et les habitants</p> <p>La baisse constante des dégradations dedans et en dehors des structures de quartier</p>	

## **6. Contribuer au dynamisme du tissu économique local**

**Fiche actions 29 : Créer une cellule de conseil et d'ingénierie administrative (CCIA) à destination des entreprises albigeoises**

**Fiche actions 30 : Constituer un annuaire de la vie économique et des entreprises albigeoises**

**Fiche actions 31 : Reconversion du site de la centrale Pélissier**

<b>Orientation</b> : Contribuer au dynamisme du tissu économique local	
<b>Fiche actions n°29</b>	<b>Titre</b> : Créer une cellule de conseil et d'ingénierie administrative (CCIA) à destination des entreprises albigeoises
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver les ressources naturelles Valoriser les déchets Protéger le paysage Contribuer à la réduction des GES  <b>Economie</b> Développer le tissu économique  <b>Social</b> Intégrer les nouveaux habitants  <b>Gouvernance</b> Développer des partenariats inter-entreprises et publics -privés autour de problématiques liées au développement durable	<b>Objectifs</b> En mettant en place une cellule de conseil et d'ingénierie administrative à l'attention des entreprises, la ville d'Albi veut contribuer au développement du tissu économique local et créer dans le même temps les conditions d'une prise en compte du développement durable dans ce secteur. Cette cellule, interlocuteur unique de la ville auprès de l'entreprise, apportera de l'assistance dans les démarches administratives, un accompagnement social pour les nouveaux arrivants et enfin du conseil en matière de développement durable.  <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Intervenant lors de la cession de terrains appartenant à la collectivité ou lors de demandes d'autorisation administrative, la CCIA veut agir sur plusieurs volets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le volet économique : améliorer la réactivité de la collectivité et se rapprocher du temps de l'entreprise en apportant une assistance dans l'élaboration des dossiers d'autorisation et en s'engageant sur les délais d'instruction.</li> <li>• le volet social : accompagner les familles nouvellement arrivées, suite à l'implantation ou l'accroissement d'activité d'une entreprise, sur les aspects logement, scolarisation des enfants, crèches, liens avec les associations sportives ou culturelles...</li> <li>• le volet environnemental : diffuser de l'information et du conseil aux entreprises en matière de maîtrise énergétique, de gestion des eaux (usées, pluviales, potable) et des déchets, de traitement des espaces verts, de stationnement et desserte en moyens de transports.</li> <li>• Le volet partenariat : encourager les partenariats inter-entreprises et publics-privés, au sein d'une ZAC par exemple, pour la mutualisation et l'optimisation de certains services : entretien des espaces verts (harmonisation et mutualisation de la gestion des espaces verts publics et privés), gestion des déchets spéciaux, desserte en transports en commun.</li> </ul> La ville proposerait ce dispositif aux aménageurs de ZAC, aux propriétaires publics ou privés afin qu'ils puissent inclure cette prestation de service dans leur offre foncière.
	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> Direction Générale des services	<b>Partenaires</b> Pôle Développement local, Pôle Environnement
<b>Délais</b> : 2008 -2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'entreprises accompagnées par cette cellule	

<b>Orientation</b> : Contribuer au au dynamisme du tissu économique local	
<b>Fiche actions n°30</b>	<b>Titre</b> : Constituer un annuaire de la vie économique et des entreprises albigeoises
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>  <b>Economie</b> Contribuer à la vitalité économique du territoire  <b>Social</b> Contribuer à la dynamisation du marché du travail local  <b>Gouvernance</b> Diffuser l'information économique	<b>Objectifs</b> Afin de promouvoir les entreprises implantées à Albi, et d'aider les habitants dans leurs démarches et recherches, la mairie d'Albi souhaite proposer à ses partenaires la constitution et l'édition d'un annuaire économique consultable sur les sites Internet de la ville, de l'agglomération et des Chambres consulaires. Cet outil permettrait également aux entreprises implantées sur la commune, d'avoir une connaissance globale de leur environnement économique direct.  L'élaboration d'un annuaire économique poursuit plusieurs objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux albigeois de mieux connaître l'ensemble des acteurs économiques de la ville (agglomération) et de faciliter entre eux les contacts pour les besoins de leur vie quotidienne ou professionnelle.</li> <li>• En matière d'emploi : faciliter la recherche d'information sur les entreprises pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi. Inversement, l'annuaire donne la possibilité aux entreprises de décrire leurs profils de postes recherchés, leurs savoirs-faire et les compétences nécessaires pour occuper les emplois proposés.</li> <li>• Pour la vie économique : cet annuaire est un support pour la mise en relation de fournisseurs et de clients. Les entreprises peuvent expliquer quels sont leurs besoins « de fournisseurs » : matières premières, recherches de produits spécifiques pour lesquels elles acceptent de recevoir des offres de fournisseurs. Inversement elles peuvent faire savoir quels sont leurs produits finis et leurs prestations.</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Recenser l'ensemble des acteurs économiques du territoire et les sensibiliser à cette démarche.  Elaborer une fiche cadre à remplir par les entreprises.  Concevoir des pages internet qui en seront le support de diffusion.
	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> Direction générale des services	<b>Partenaires</b> Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Chambres consulaires de l'Albigeois
<b>Délais</b> : 2008 – 2010	
<b>Indicateurs</b> Fréquentation du site Nombre d'entreprises répertoriées	

<b>Orientation</b> : Contribuer au dynamisme du tissu économique local	
<b>Fiche actions n°31</b>	<b>Titre</b> : Reconversion du site de la centrale Pélissier
<p><b>Enjeux DD</b></p> <p><b>Environnement</b> Promouvoir les énergies renouvelables</p> <p><b>Economie</b> Reconvertir un site industriel Maintenir un tissu industriel et économique Promouvoir des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle</p> <p><b>Social</b> Créer de l'emploi dans le cadre de la reconversion du site industriel</p> <p><b>Gouvernance</b> Partenariat entre les collectivités, les universités, les centres de recherche et les industriels</p>	<p><b>Objectifs</b></p> <p>La ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, soucieuses de la continuité de l'activité économique sur le site industriel de la Centrale Pélissier, et l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux (EMAC), conformément à ses missions de développement économique et de recherche, ont décidé de coopérer afin d'attirer un partenaire industriel pouvant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• produire de l'énergie notamment à partir de biomasse</li> <li>• implanter un centre de type « recherche - développement » dans le domaine de la valorisation énergétique de la biomasse</li> <li>• implanter des activités industrielles ou de services utilisatrices potentielles de la chaleur et de l'électricité produite sur le site</li> </ul> <p>La réussite d'un tel projet assurerait une continuité avec l'activité antérieure du site (centrale thermique au charbon) et permettrait de donner des perspectives nouvelles de développement d'activité à forte composante d'ingénierie, en cohérence avec les capacités du territoire en matière de recherche, de transfert de technologies et d'industries.</p> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Poursuivre le partenariat avec l'école des mines pour étudier la possibilité d'attirer un partenaire industriel sur le site de Pélissier pouvant : produire de l'énergie à partir de biomasse et d'implanter un centre de type « recherche - développement » dans le domaine de la valorisation énergétique de la biomasse.</p> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Rédaction et envoi par la ville d'Albi et l'EMAC d'une lettre commune adressée à des sociétés susceptibles de proposer un projet économique de production d'énergie électrique et thermique à base de biomasse et d'implanter un centre de type « recherche - développement » dans le domaine de la valorisation énergétique de la biomasse. Un dossier de présentation du site de Pélissier était annexé au courrier.</p> <p>Entretien commun avec les professeurs de l'EMAC et les sociétés intéressées par ce type de projet</p> <p>Réalisation par un groupe d'étudiants de l'EMAC d'une étude sur les ressources en biomasse disponibles dans le département du Tarn ou de l'Aveyron, sur un périmètre de 80 km autour du site de Pélissier.</p>
<b>Pilote(s)</b> Direction Générale des Services	<b>Partenaires</b> Ecole des Mines d'Albi, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, industriels
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre de dossiers envoyés par la ville et l'Ecole des Mines Nombre de sociétés reçues conjointement par l'école des mines et la ville d'Albi	

## **7. Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement**

**Fiche actions 32 : Favoriser les nouveaux usages et services des NTIC au sein de la mairie et sur le territoire de la commune**

**Fiche actions 33 : Développer l'utilisation des logiciels libres au sein de la collectivité**

**Fiche actions 34 : Mettre en place la dématérialisation des actes administratifs**

**Fiche actions 35 : Créer un observatoire de la santé des agents municipaux**

**Fiche actions 36 : Promouvoir le développement de l'individu au travail**

**Fiche actions 37 : Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux emplois de la collectivité**

**Fiche actions 38 : Développer et adapter l'offre d'accueil de la petite enfance**

**Fiche actions 39 : Développer la prévention et le soutien à la parentalité dans les établissements de la Petite enfance**

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°32</b>	<b>Titre</b> : Favoriser les nouveaux usages et services des technologies de l'information et de la communication sur le territoire de la commune d'Albi
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver le paysage  <b>Economie</b> Donner des moyens techniques aux acteurs économiques albigeois identiques aux grandes métropoles  <b>Social</b> Développer l'usage d'« Internet » auprès des citoyens Diminuer la fracture numérique Offrir des télé-services pour faciliter les démarches des Albigeois  <b>Gouvernance</b> Améliorer les échanges d'information entre services Développer des partenariats public-privé	<b>Objectifs</b> La ville d'Albi souhaite favoriser l'accès à « Internet » et l'usage des nouveaux services des NTIC à l'ensemble des services de la ville, aux acteurs économiques et aux citoyens albigeois aux mêmes conditions que les grandes métropoles. Pour cela, la ville poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'arrivée de nouveaux opérateurs de télécommunications et permettre le développement d'offre tarifaire attractive pour l'accès à « Internet »</li> <li>• Améliorer les infrastructures des réseaux de télécommunications existantes dans le cadre de la dissimulation des réseaux de l'opérateur historique France Telecom</li> <li>• Permettre aux Albigeois d'entreprendre certaines démarches via internet auprès des services de la Ville (actes administratifs réglementaires, réservation de livre, CD, DVD à la médiathèque, inscriptions à des activités pour les enfants ...)</li> </ul> <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Rédiger une convention avec l'opérateur historique France Telecom afin de poursuivre l'enfouissement des artères aériennes du réseau de télécommunication lors des réfections de voirie ou trottoirs et du déploiement du réseau haut débit municipal. Poursuivre les raccordement des riverains et des acteurs économiques au réseau lors des aménagements de voies ou trottoirs pour dissimuler et moderniser les infrastructures existantes . Raccorder les services municipaux à un réseau indépendant à très haut débit favorisant l'échange électronique entre ces services. Mettre en place des plates-formes sécurisées de télé-services accessibles aux albigeois depuis internet (actes administratifs réglementaires, réservation de livre, CD, DVD à la médiathèque, inscriptions à des activités pour les enfants ...).  <b>Actions réalisées</b> Création d'un réseau indépendant municipal à très haut débit (1Gigabits) assurant le raccordement de 66 bâtiments municipaux répartis sur quatre boucles numériques (Déc 2003 – Octobre 2006) Raccordement de certains riverains au réseau lors d'opérations d'aménagement de voirie et du déploiement du réseau haut débit municipal. Enfouissement de certaines artères aériennes du réseau de télécommunication de France Telecom lors du déploiement du réseau haut débit et des réfections de voirie ou trottoirs. Consultation d'éditeurs de logiciel permettant la mise en oeuvre de télé-services.
<b>Pilote(s)</b> : Pôle Système d'information	<b>Partenaires</b> Service gestion du domaine public, Bureau d'études génie urbain, SEM E-TERA, Conseil Général du Tarn, FEDER
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Longueur des infrastructures de réseaux de télécommunication dissimulées Nombre de rues bénéficiant d'une dissimulation Nombre de télé-services en ligne Nombre d'albigeois utilisant la plate-forme de télé-services	

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°33</b>	<b>Titre</b> : Développer l'utilisation des logiciels libres au sein de la collectivité
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>  <b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité  <b>Social</b>  <b>Gouvernance</b> Développer des partenariats autour de projets innovants	<b>Objectifs</b> <p>Dans le cadre de la mise en oeuvre de son système d'information, la Ville souhaite s'assurer de la <b>maîtrise de l'information</b> traitée et produite sans être dépendant d'éditeurs logiciels. L'objectif est également de pouvoir faire évoluer librement les outils logiciels, grâce à la disponibilité des codes sources, en fonction des besoins réels de la ville, sans être contraint de suivre les stratégies économiques des éditeurs logiciels.</p> <p>Les licences de ces outils étant souvent gratuites, il est ainsi possible de déployer ces logiciels sans forte contrainte budgétaire, sur tous les postes de travail des agents de la Ville, favorisant ainsi l'utilisation d'outils communs et homogènes dans les différents services et donc le partage de documents numériques.</p> <p>Les objectifs de déploiement de logiciels libres concerne l'ensemble des logiciels utilisés par la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciels systèmes : serveur, poste de travail</li> <li>• Logiciels de bases de données</li> <li>• Outils logiciels communs : bureautique (traitement de texte, tableur, outil de création de diaporama, outil de dessin et de retouche photo, messagerie, agenda, intranet ...)</li> <li>• Applications métiers</li> </ul> <p>Par ailleurs, le principe de développement des logiciels libres étant « communautaire » (chacun amène une pierre à l'édifice), la Ville participera activement au développement d'un logiciel concernant un de ses métiers, qui sera intégré dans le système d'information de la Ville.</p>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> <p>Pour tout besoin existant ou nouveau (retouche photo, planification), prise en compte des solutions libres existantes en validant l'adéquation besoin / fonctionnalité tout en s'assurant de la pérennité de ce logiciel à travers les services de support et la prise en compte d'évolutions techniques et/ou fonctionnelles.</p> <p>Participation à un des projets coordonnés par l'Adullact pour la réalisation d'un logiciel métier sous licence libre GPL (Global Public Licence), en fournissant une partie des ressources nécessaires à l'élaboration et au déploiement de ce projet.</p>
	<b>Actions réalisées</b> <p>Déploiement de serveurs Linux (Jan. 2005 – 6 serveurs en Oct. 2006), de serveurs Web libre Apache (Nov. 2005 – 2 serveurs en Oct. 2006), d'un serveur Tomcat (Mai 2006) et de de serveurs libres de gestion de bases de données MySql (Nov. 2005 – 2 serveurs en Oct. 2006).</p> <p>Déploiement de la solution libre OpenOffice (Déc 2005 – 150 PC déployés en Oct. 2006) et d'un logiciel libre de gestion des réservations de ressources (Jan. 2006 – 4 instances en Oct. 2006).</p> <p>Etude pour le choix d'un logiciel de gestion de planning projets (Oct. 2005 – 2 utilisateurs pilotes en Oct. 2006).</p> <p>Participation à des réunions Adullact concernant le projet de gestion de cimetières (Fév. 2006).</p>
<b>Pilote(s) :</b> DSI	<b>Partenaires</b> Editeurs de logiciels libres, Adullact
<b>Délais</b> : 2007 - 2012	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de logiciels libres gérés par la DSI Rapport moyen logiciel libre / logiciel du commerce par typologie de poste de travail Ratio nombre de serveurs fonctionnant sous Linux par rapport à des solutions propriétaires Evolution du coût de maintenance logiciel et du coût d'investissement logiciel Nombre de projets « logiciels libres » où la ville d'Albi participe aux Groupes de Travail Collaboratif	

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°34</b>	<b>Titre</b> : Mettre en place la dématérialisation des procédures administratives
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver les ressources naturelles  <b>Economie</b> Diminuer les coûts de fonctionnement de la collectivité  <b>Social</b>  <b>Gouvernance</b> Partenariats entre la collectivité et les services de l'Etat	<b>Objectifs</b> Chaque jour, dans le cadre de procédures administratives, des volumes importants de documents sont échangés entre la mairie et les organismes déconcentrés de l'Etat : la préfecture, le comptable public, la CAF, la DDASS, etc.. Ces échanges représentent un coût important en terme de papier, d'impression, d'affranchissement et de temps. Dans la dynamique de modernisation du fonctionnement de l'Etat, plusieurs projets visant la dématérialisation de procédures administratives ont été lancés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet « Actes » du ministère de l'intérieur : dématérialisation du contrôle de légalité</li> <li>• Projet « Hélios » de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) : dématérialisation des contrôles du comptable publique</li> </ul> La ville d'Albi est intéressée dans un premier temps par la mise en oeuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité. Dans le cadre du projet « ACTES », la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise les collectivités territoriales à transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité (délibération du conseil municipal, arrêtés municipaux, marchés publics). La dématérialisation poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération des échanges administratifs entre la mairie et la préfecture</li> <li>• Réduction des coûts liés à l'impression et à l'envoi des actes</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Participer au groupe de travail ACTES avec la préfecture. Sélectionner un logiciel agréé par le MINEFI pour gérer la dématérialisation du transfert des actes. Mettre en oeuvre le système. Mettre en place des pilotes fonctionnels pour certains types d'actes dans un premier temps (délibérations du conseil municipal, les arrêtés municipaux et les marchés publics). Former des agents pilotes. Généraliser le système après un bilan effectué auprès des services pilotes.
	<b>Actions réalisées</b> Participation à 3 réunions du groupe de travail ACTES en préfecture pour définir la nomenclature commune des actes qui seront transmis. Rédaction de la convention avec la préfecture (Octobre 2006). Prise de contact avec les éditeurs logiciels.
<b>Pilote(s) :</b> DSI	<b>Partenaires</b> Marché Public, DRH, DG et tous les services produisant des actes administratifs soumis au contrôle de légalité
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre de types d'actes dématérialisés Nombre d'actes transmis par trimestre Ratios entre les actes transmis par papier / les actes transmis par voie dématérialisée	

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°35</b>	<b>Titre</b> : Créer un observatoire de la santé des agents municipaux
<b>Enjeux DD</b> <b>Environnement</b>  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Evaluer et prévenir les risques professionnels Promouvoir la santé auprès des agents Adapter les parcours professionnels / santé  <b>Gouvernance</b>	<b>Objectifs</b> La plus grande longévité au travail et la professionnalisation de la fonction publique territoriale (multiples métiers) conduisent à se doter de repères en matière de santé publique. L'observatoire de la santé au travail <sup>6</sup> est un outil de recueil anonyme des informations élaboré avec la participation conjointe de l'administration et des représentants du personnel municipal. En créant un observatoire de la santé au travail, la mairie d'Albi poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un outil de suivi des indicateurs relatifs à la santé des agents municipaux</li> <li>• Prendre en considération les indicateurs relatifs à la santé des agents dans la gestion prévisionnelle des postes de travail</li> <li>• Mettre en oeuvre des actions de promotion de la santé en faveur des agents municipaux</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Les apports d'information à cet observatoire sont pluridisciplinaires (service du personnel, service de médecine du travail, service social, service hygiène et sécurité au travail, tous services gestionnaires) et pilotés par la direction des ressources humaines. Quatre critères sont évalués à l'aide d'indicateurs :  <b>Démographie par service</b> Pyramide des âges Représentation des sexes Répartition des agents par grade .....  <b>Absentéisme pour maladie, par âge, par service et identification de problèmes récurrents par métier/fonction exercé</b> Nombre d'arrêts pour maladie ordinaire, CLM, CLD Durée des arrêts pour maladie ordinaire, CLM, CLD Identification de pathologies récurrentes et nombre de situations recensés ..  <b>Bien - être au travail</b> Sentiment d'être écouté et pris en considération Sentiment d'être informé Ambiance au travail Avis sur les conditions de travail : définition des missions, outils de travail, locaux  <b>Capacité de fonctionner dans son milieu professionnel</b> Nombre de situations ayant connu dans l'année une adaptation de poste ou un reclassement sur un autre poste de travail par service  Les données de l'observatoire de la santé des agents municipaux seront présentées une fois par an en comité d'hygiène et sécurité et constitueront des aides à la décision en matière de gestion des ressources humaines.
	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> DRH	<b>Partenaires</b> DRH, Médecine du travail
<b>Délais</b> : Lancement de l'action en 2007	
<b>Indicateurs</b> Les indicateurs sont listés ci-dessus	

6 La définition de la santé au travail s'appuie sur trois critères : l'absence de maladie, le bien-être sur les plans physique, psychologique et social et la capacité de fonctionner dans son milieu professionnel

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°36</b>	<b>Titre</b> : Promouvoir le développement de l'individu au travail
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>   <b>Economie</b> Améliorer le fonctionnement de la collectivité   <b>Social</b> Développer l'individu au travail   <b>Gouvernance</b>	<b>Objectifs</b> Dans un contexte d'évolution des pratiques de gestion des ressources humaines dans les collectivités locales, qui évoluent vers plus de professionnalisation et de modernisation de la fonction publique territoriale (loi du 2 février 2007), la ville d'Albi souhaitent promouvoir une action de développement de l'individu au travail. L'objectif poursuivit par la ville est d'allier amélioration de l'activité de la collectivité et développement de l'individu au travail.
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Produire chaque année un rapport d'activité par service (tous chefs de service). Créer un livret de l'agent municipal (DRH). Développer les consultations individuelles par voie de questionnaires (DRH, initiative des représentants syndicaux) Identifier par fiche de poste les grades cibles des agents dans l'objectif d'améliorer la lisibilité de la préparation des CAP. Favoriser les mobilités internes, notamment au moyen de parcours individuels de formation. Elever le niveau des compétences et renforcer les expertises au moyen d'actions individualisées de formation. Réaliser des actions de formation collective par fonction ou par métier exercé.
	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> DRH	<b>Partenaires</b>
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Création du livret de l'agent municipal Nombre d'agents ayant effectués des actions individualisées de formation Nombre d'agents ayant effectués un parcours individuel de formation Nombre d'actions de formation collective par fonction ou par métier exercé réalisées	

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°37</b>	<b>Titre</b> : Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux emplois de la collectivité
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b>	Dans le cadre de l'application de la loi de février 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées, la ville souhaite améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux emplois de la collectivité et poursuit les objectifs spécifiques suivants :
<b>Economie</b>	Créer les conditions d'employabilité des personnes handicapées, afin que la Ville d'Albi emploie au moins 6% de ses effectifs de travailleurs handicapés Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap ou d'une incapacité
<b>Social</b> Développer l'accessibilité des personnes handicapées au monde du travail	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Tenir à jour le tableau de bord des informations anonymes sur le nombre d'agents municipaux atteints d'un handicap, les taux d'incapacité et le type de poste occupé. Prévoir des adaptations de poste dans la rédaction des fiches de poste permettant aux personnes handicapées de se porter candidate à la vacance d'un poste. Communiquer efficacement sur la problématique handicap et emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de sensibilisation / information / citoyenneté à l'attention de tous les agents et en particulier des chefs de service.</li> <li>• Accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (actions en faveur des personnes handicapées, actions d'information à l'attention de l'environnement professionnel)</li> </ul> Organiser des partenariats avec les différentes institutions concernées : Maisons du handicap, associations, établissements d'enseignement spécialisé, centre médico-psychologique.
<b>Gouvernance</b> Exemplarité de la collectivité	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> DRH	<b>Partenaires</b> Maison du handicap, associations, établissement d'enseignement spécialisé, centre médico-psychologique
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Part des agents handicapés parmi les effectifs de la mairie Nombre d'aménagements de poste réalisés	

<b>Orientation :</b> Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°38</b>	<b>Titre :</b> Développer et adapter l'offre d'accueil de la petite enfance
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b>  <b>Economie</b> Soutenir les parents en recherche d'emploi	<p><b>Objectifs</b></p> <p>La ville compte 3 structures collectives municipales d'accueil de la petite enfance. L'évolution des normes liées à l'hygiène et la sécurité des bâtiments d'une part, et des besoins d'accueil d'autre part, rend nécessaire l'adaptation des équipements existants, voire la création de nouveaux.</p> <p>Par ailleurs, le contexte socio-économique et les contraintes liées à l'emploi génèrent une demande d'accueil de plus en plus variée et fluctuante ; un nouveau rôle de soutien à la fonction parentale émerge également.</p> <p>Les structures d'accueil doivent s'adapter pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins. Dans ce contexte, la ville d'Albi souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer les capacités et les conditions d'accueil</li> <li>• développer la crèche familiale</li> <li>• développer la formation du personnel</li> </ul>
<b>Social</b> Contribuer à l'intégration des familles  <b>Gouvernance</b>	<p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Poursuivre les études sur le devenir de la crèche Andrieu. Objectifs : déterminer les conditions d'un réaménagement des locaux et d'une augmentation de la capacité d'accueil. Ses conclusions devront permettre à la collectivité de décider si l'établissement d'accueil peut être restructuré ou si le choix d'un autre site d'implantation est nécessaire (construction d'un nouvel équipement hors du centre ville).</p> <p>Mettre en place de nouveaux temps collectifs au sein de la crèche familiale : Projet de matinées ludiques en 2007 pour les plus petits. Dans des locaux adaptés, les assistantes maternelles pourront accompagner les enfants et organiser des temps autour du jeu, avec l'appui d'une éducatrice de jeunes enfants et le soutien de la ludothèque la Marelle (mise à disposition de jeux). Un service de ramassage (minibus) sera organisé pour accompagner les enfants et faciliter la participation à ces matinées.</p> <p>Communiquer autour de l'accueil familial : des actions de communication sont prévues autour du métier de l'assistante maternelle et des services offerts par la crèche familiale municipale d'Albi (visite au domicile des assistantes maternelles, accompagnement par une équipe de puéricultrices et d'éducatrices de jeunes enfants, formation des assistantes maternelles, ateliers, pour les enfants, rencontres)</p> <p>Mettre en place des actions de soutien à la parentalité au sein des structures par exemple à la maison de la petite enfance et de la famille en 2007.</p> <p>Former le personnel des structures au soutien à la fonction parentale, à l'accueil d'enfants malades ou porteurs de handicaps.</p>
	<p><b>Actions réalisées</b></p> <p>En 2006, construction de la maison de la petite enfance et de la famille dans le quartier de Lapanouse. Cet établissement multi accueil (crèche et halte-garderie), accueille depuis avril 2007, 40 enfants de moins de 4 ans. Il remplace et regroupe l'activité des haltes St Martin et Patus Crémat, dont le fonctionnement et les locaux n'étaient plus adaptés aux normes en vigueur et aux besoins des familles.</p> <p>Novembre 2006 : Lancement de l'étude pour la crèche Andrieu.</p> <p>Intervention d'un psychologue au sein des structures : rencontres régulières avec le personnel pour évoquer les pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accueil du jeune enfant.</p> <p>Création en 2003 d'une mission « soutien à la parentalité » au sein de la halte du Patus Cremat, transférée à la Maison de la petite enfance et de la famille.</p> <p>Recrutement d'assistantes maternelles.</p>
<b>Pilote(s)</b> CCAS	<b>Partenaires</b> CAF, PMI, MSA
<b>Délais :</b> 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'heures de présence ; Tarif moyen appliqué aux familles Nombre d'actions réalisées dans le cadre du projet de soutien à la parentalité Nombre de places multi accueil / population Part de l'offre d'accueil assurée par la ville / offre globale d'accueil à Albi	

<b>Orientation</b> : Inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement	
<b>Fiche actions n°39</b>	<b>Titre</b> : Développer la prévention et le soutien à la parentalité dans les établissements de la Petite enfance
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b> La prévention s'appuie sur le repérage et l'observation du jeune enfant et de son environnement familial en vue d'anticiper les problèmes physiques, comportementaux ou sociaux, et d'éviter une prise en charge ultérieure trop lourde.
<b>Environnement</b>	Les professionnels de l'accueil de la petite enfance établissent un constat depuis quelques années : les parents de jeunes enfants sont confrontés à des problématiques de plus en plus aiguës sur le plan financier, social, éducatif par rapport à l'enfant, voire parfois d'ordre psychologique. Les personnels sont par conséquent de plus en plus sollicités, notamment pour un soutien à la fonction parentale, sur les temps d'accueil du jeune enfant.
<b>Economie</b>	Le soutien à la fonction parentale peut prendre des formes diverses : observation du comportement du jeune enfant, écoute, conseil, mise en place d'ateliers avec les familles, orientation vers des professionnels, participation des professionnelles des structures d'accueil aux permanences de la maison ouverte « F. Dolto ».
<b>Social</b>	Actuellement, une seule crèche dispose d'une mission de soutien à la parentalité.
Protection de la petite enfance	L'objectif de la ville d'Albi est d'étendre ce dispositif aux autres structures.
Soutenir les familles en difficulté	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Etendre la mission de soutien à la parentalité aux autres structures d'accueil de la petite enfance : travail auprès des familles dans le cadre de temps organisés, avec intervention de professionnels de la petite enfance. Former les assistantes maternelles au soutien à la parentalité.
<b>Gouvernance</b>	<b>Actions réalisées</b> Observations au quotidien des jeunes enfants. Supervisions avec un psychologue dans les structures et travail en lien avec le pédiatre des crèches. Création d'une mission « soutien à la parentalité » à la halte du Patus Crémat transférée à la maison de la petite enfance et de la famille. Travail en lien avec les différents partenaires autour du jeune enfant. Participation d'éducatrices de jeunes enfants et de puéricultrices des structures d'accueil aux permanences de la maison ouverte « les petits pas ».
<b>Pilote(s) :</b> CCAS	<b>Partenaires</b> CAF, PMI
<b>Délais</b> : 2007 - 2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre de structures disposant d'une mission de soutien à la parentalité Nombre de formations réalisées sur le thème du soutien à la parentalité	

## **8. Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité**

**Fiche actions 40 : Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux**

**Fiche actions 41 : Réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'éclairage public**

**Fiche actions 42 : Réaliser un diagnostic énergétique de la flotte de véhicule de la ville d'Albi**

**Fiche actions 43 : Elaborer un plan de déplacement administration (PDA)**

**Fiche actions 44 : Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires sur le territoire communal**

**Fiche actions 45 : Optimiser la gestion des déchets au sein de la collectivité**

**Fiche actions 46 : Gestion économe de l'eau potable au sein de la collectivité**

**Fiche actions 47 : Mettre en oeuvre une gestion eco-responsable du papier au sein de la mairie**

**Fiche actions 48 : Développer les achats éco-responsables**

**Fiche actions 49 : Utiliser des méthodes et matériaux innovants dans les opérations de voirie et de réseaux divers**

**Fiche actions 50 : Développer la qualité environnementale des opérations municipales de construction et d'aménagement**

**Fiche actions 51 : Réaliser une campagne de thermographie aérienne**

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°40</b>	<b>Titre</b> : Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux
<p><b>Enjeux DD</b></p> <p><b>Environnement</b> Préserver les ressources en énergie Réduire les émissions de CO2 Promouvoir des sources d'énergie renouvelable</p> <p><b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement pour la collectivité</p> <p><b>Social</b> Inciter à une utilisation rationnelle de l'énergie</p> <p><b>Gouvernance</b> Sensibiliser les usagers Partenariats avec les acteurs économiques</p>	<p><b>Objectifs</b></p> <p>La France va être confrontée dans les années à venir à de grands enjeux énergétiques : maîtriser sa consommation énergétique globale, sécuriser ses approvisionnements face à des ressources fossiles qui ne sont pas illimitées et diviser par un facteur de 4 à 5 d'ici 2050 ses émissions de CO<sup>2</sup> pour limiter le réchauffement climatique. Le lien avec les bâtiments est évident lorsque l'on sait qu'ils sont responsables du tiers des émissions anthropiques de gaz à effet de serre.</p> <p>La ville d'Albi gère un patrimoine communal riche de plus de 300 bâtiments. Consciente des enjeux écologiques et économique liés à la maîtrise des consommations énergétiques, la ville veut mener des actions qui poursuivent les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un diagnostic et un programme d'adaptation des installations de production de chaleur et de froid et assurer un suivi de leurs consommations d'énergies (gaz, électricité) afin de réduire les volumes énergétiques consommés</li> <li>• Systématiser l'emploi de matériaux et d'équipements performants et économes lors des opérations de maintenance et de rénovation des bâtiments communaux</li> <li>• Identifier et améliorer les bâtiments les moins performants par la réalisation d'un bilan énergétique de l'ensemble du patrimoine communal et l'élaboration d'un programme d'amélioration énergétique</li> <li>• Sensibiliser les utilisateurs et les usagers de bâtiments communaux à la sobriété en matière énergétique</li> </ul> <p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Chaudières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un diagnostic des installations (Consommation, âge, adaptation aux usages et aux bâtiments, historique de la maintenance, état du patrimoine, coût d'entretien et de maintenance). Enjeux : modernisation des installations et/ou optimisation des coûts d'entretien et de maintenance. Consultation d'un bureau étude pour la réalisation de ce diagnostic.</li> <li>• Poursuivre le suivi des consommations, l'optimisation des contrats et l'expérimentation de la gestion technique centralisée (actuellement 7 chaudières gérées à distance, 1 en cours de raccordement et 3 à l'étude)</li> </ul> <p>Rénovation et maintenance des bâtiments communaux :</p> <p>Systématiser le choix de matériels et matériaux plus performants en matière énergétique (luminaires dans les bureaux, salles de classe, gymnases ; robinet thermostatique et isolation du réseau hydraulique pour les installations de chauffage ; isolation de l'enveloppe des bâtiments lors des réfections de toiture).</p> <p>Conclure des partenariats avec les fournisseurs d'énergie dans le cadre du mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Grâce à ce dispositif, la ville peut disposer d'un accompagnement (expertise, aide au diagnostic) et d'apports financiers qui permettront d'accroître l'efficacité de son programme d'économie d'énergie.</p> <p>Bilan énergétique des bâtiments communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser en interne un état des lieux énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux sur la base de fiches modèles proposées par l'ARPE</li> <li>• Sur la base de cet état lieux, réaliser un conseil d'orientation énergétique (COE) pour l'ensemble du patrimoine communal. Le conseil d'orientation permet d'identifier les bâtiments défaillants et de hiérarchiser les interventions de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments communaux. Consultation d'un bureau d'étude spécialisé.</li> <li>• Pour les bâtiments les plus défaillants, réaliser un pré-diagnostic sur l'utilisation rationnelle de l'énergie qui permettra d'évaluer les gisements d'économie d'énergie envisageables et d'orienter la ville vers des interventions simples à mettre en oeuvre et / ou des études approfondies. Consultation d'un bureau d'étude spécialisé.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les investissements et/ou travaux d'amélioration suite aux préconisations effectuées par le bureau d'étude dans le cadre du COE et du pré-diagnostic.</li> <li>• A terme, afficher les performances énergétiques des bâtiments communaux. Cette affichage pourrait s'inscrire dans le cadre de la campagne européenne DISPLAY : campagne conçue par des spécialistes de l'énergie de 20 villes européennes, elle est destinée à encourager toute autorité locale à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales des bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Le but : engager et responsabiliser chaque citoyen sur ses consommations énergétiques pour les réduire, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et pour réaliser des économies financières.</li> </ul> <p>Sensibiliser les utilisateurs et les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des supports de sensibilisation destinés à être affichés dans les bâtiments (stickers autocollants à placer au-dessus des interrupteurs, sur les écrans d'ordinateurs .....)</li> <li>• Diffuser des notes d'information par le biais de l'intranet, du magazine interne, sur les thèmes de la maîtrise énergétique, les niveaux de consommation énergétique des bâtiments communaux.....</li> </ul>
	<p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Entretien avec les fournisseurs d'énergie /certificat d'économie d'énergie. Optimisation des contrats. Choix de matériaux et matériels performants / énergétiques : luminaires, isolants.</p>
<p><b>Pilote(s)</b> Entretien et maintenance des Bâtiments</p>	<p><b>Partenaires</b> ADEME, Région Midi-Pyrénées, ARPE, Fournisseurs d'énergie, Bureau d'études, Service communication, Pôle environnement</p>
<p><b>Délais : 2007-2009</b></p>	
<p><b>Indicateurs</b> Consommations et dépenses énergétiques par bâtiment Montant des études, travaux et investissements réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux Energie économisée annuellement en euros et kWh Classification DISPLAY des bâtiments</p>	

<b>Orientation : Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité</b>	
<b>Fiche actions n°41</b>	<b>Titre :</b> Réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'éclairage public
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Limiter la consommation énergétique	L'éclairage public est le deuxième poste de dépense pour une collectivité. Dans le cadre de la maîtrise de ses consommations énergétiques, la ville d'Albi souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public tout en garantissant une bonne qualité de l'éclairage du domaine public en fonction des besoins des usagers</li> </ul>
<b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement pour la collectivité	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Achever la connaissance des installations avec la mise en place d'un SIG : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertorier et numéroter l'ensemble des points lumineux et des postes d'éclairage public : action en cours qui s'achèvera en 2008.</li> <li>• Suivre précisément les consommations électriques par poste et par période : mise en place d'indicateurs. (2007).</li> </ul>
<b>Social</b> Réduire les charges pour les contribuables Adapter l'éclairage public aux besoins	Réaliser un diagnostic des installations existantes (2008) : trouver des solutions/actions de réductions de consommations et les hiérarchiser selon leur efficacité (calcul du retour sur investissement par action) : Etudier les nouvelles technologies : NuméLite, LED, etc... Renouveler le matériel trop vieux, trop consommateur d'énergie. Adapter le niveau de l'éclairage aux besoins des usagers et à l'heure : certaines zones doivent être fortement éclairées pour des raisons de sécurité (sécurité routière ou sécurité/agression), d'autres peuvent être moins éclairées, le niveau d'éclairage peut également évoluer en fonction de l'heure. Revoir les méthodes d'entretien de l'éclairage public : actuellement, les lampes sont changées quand elles tombent en panne ; le service réalise des tournées de nuit afin de localiser les pannes avant une action en journée. L'objectif pour 2008 est de mettre en place un changement systématique par rue en fonction de l'âge des lampes. Cette méthode présente un double avantage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la consommation (une lampe en fin de vie consomme plus).</li> <li>• Améliorer l'éclairage (une lampe en fin de vie éclaire moins).</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	Supprimer progressivement les lampes du parc d'éclairage public contenant du mercure, source importante de pollution : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eliminer les lampes à vapeur de mercure : au-delà du mercure, ces lampes ont un rendement et une durée de vie faibles.</li> <li>• Choisir préférentiellement des sources Sodium haute pression sans mercure.</li> </ul>
	Conclure des partenariats avec les fournisseurs d'énergie dans le cadre du mécanisme des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Grâce à ce dispositif, la ville peut disposer d'un accompagnement (expertise, aide au diagnostic) et d'apports financiers qui permettront d'accroître l'efficacité de son programme d'économie d'énergie. Développer une campagne annuelle de promotion des lampes basse consommation.
	<b>Actions réalisées</b> Développement d'un SIG pour l'inventaire des points lumineux et des postes d'éclairage public.
<b>Pilote(s)</b> Service voirie Secteur Eclairage public	<b>Partenaires</b> ADEME pour réalisation du diagnostic
<b>Délais : 2007 - 2009</b>	
<b>Indicateurs</b> Consommation électrique par poste d'éclairage public Consommation électrique générale de l'éclairage public	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°42</b>	<b>Titre</b> : Réaliser un diagnostic énergétique de la flotte de véhicules de la mairie
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Réduction des émissions de gaz à effet de serre Amélioration de la qualité l'air  <b>Economie</b> Optimiser les coûts de fonctionnement de la collectivité Constituer un levier pour le développement de motorisations alternatives au diesel et essence  <b>Social</b>  <b>Gouvernance</b> Exemplarité de la collectivité	<b>Objectifs</b> La gestion et le renouvellement de la flotte de véhicules municipaux constituent le troisième chantier de la ville dans le domaine de la maîtrise des consommations énergétiques, après celui des bâtiments communaux et de l'éclairage public. La mairie d'Albi renouvelle chaque année une partie de son parc de véhicules. Le développement des achats éco-responsables a permis de faire évoluer le parc vers des véhicules plus économes et moins polluants. Par ailleurs, les caractéristiques des véhicules municipaux – ils circulent dans un périmètre restreint et peuvent se contenter d'une faible autonomie – permettent d'envisager un recours plus important aux véhicules alternatifs ayant fait leur preuve (GNV, électricité, biocarburants), répondant ainsi à une autre exigence de la collectivité : réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Pour que le renouvellement des véhicules municipaux soit synonyme d'optimisation énergétique, d'adaptation aux besoins et de respect de l'environnement, la mairie veut réaliser un diagnostic énergétique de sa flotte de véhicules avec les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation complète du potentiel d'économies d'énergie et de réduction des émissions atmosphériques du parc de véhicules</li> <li>• Optimiser le parc existant et proposer des solutions de renouvellement par des véhicules plus « propres et économes »</li> <li>• Respecter l'obligation légale (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie 1996) faite aux collectivités territoriales d'acquiescer, lors du renouvellement de leur parc, au moins 20% de véhicules de moins de 3.5 tonnes fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié</li> </ul> <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> La ville, avec le concours de l'ADEME, fera appel à un prestataire externe pour la réalisation de ce diagnostic. Il travaillera en étroite collaboration avec les agents du Parc Auto et le Pôle Environnement. Principales étapes du diagnostic énergétique : Réalisation en interne d'un pré-diagnostic de la flotte de véhicule et de la gestion actuelle du parc (audit sur la base des fiches techniques proposées par l'ADEME) Diagnostic du prestataire : une analyse détaillée « in-situ » de la flotte de véhicules afin d'investiguer de manière qualitative et quantitative les postes consommateurs d'énergie et générateurs d'émissions (consommation de carburant, coûts d'exploitation, usage des véhicules...) A l'issue de cette visite d'investigation, le prestataire procédera à une analyse des données recueillies sur le site et rédigera un rapport faisant état des résultats de son analyse. Ce rapport contiendra notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un inventaire exhaustif des véhicules du parc</li> <li>• un bilan énergétique et environnemental complet</li> <li>• l'identification des solutions performantes de renouvellement</li> <li>• si nécessaire, un projet de tableau de bord de suivi des consommations, qui devra être adapté à la taille du parc</li> <li>• Une fiche de synthèse sera rédigée. Elle rassemblera les principaux résultats issus du diagnostic ainsi que les préconisations faites par le prestataire aux responsables du parc de véhicules</li> <li>• Préconisations pour le renouvellement du parc (évaluation de la faisabilité technique et financière) et son évolution (budget à consacrer pour le renouvellement, la maintenance, les assurances ; le personnel nécessaire, les procédures d'achat et de revente des véhicules...)</li> </ul> Pour chacune des actions préconisées, le prestataire fournira, un chiffrage des économies d'énergie et de réduction des émissions attendues et une estimation des coûts correspondants d'investissement.

	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> Parc auto & Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Services municipaux, ADEME, Bureau d'étude
<b>Délais</b> : 2007-2008	
<b>Indicateurs</b> Part des véhicules de moins de 3.5 tonnes fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié Economies réalisées dans la gestion du parc auto et sur la consommation des carburants Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°43</b>	<b>Titre</b> : Elaborer un plan de déplacement administration
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver les ressources naturelles (énergie) Préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre  <b>Economie</b> Optimiser les coûts de fonctionnement liés aux déplacements pour la collectivité  <b>Social</b> Optimiser les dépenses liées aux transports Améliorer la qualité de vie  <b>Gouvernance</b> Concertation au sein de la collectivité Impliquer le personnel municipal dans une action de développement durable	<b>Objectifs</b> En France, les déplacements domicile/travail sont réalisés à plus de 60% en voiture individuelle, ce qui pose d'importants problèmes en terme d'environnement, de sécurité des déplacements et de qualité de vie. Face à cette tendance, les plans de déplacements d'établissement ont été développés par la loi <i>Solidarité et renouvellement urbains</i> (SRU) de 2000 afin de poser les questions liées aux déplacements générés par une entreprise ou une administration. Cette démarche consiste pour une collectivité, par exemple, à favoriser le transport de son personnel par des transports en commun, des modes doux ou du co-voiturage.  Consciente de l'importance et de l'impact des déplacements qu'elle génère (900 agents, plusieurs sites municipaux, accueil des usagers) et convaincue de la nécessaire exemplarité des collectivités, la mairie d'Albi souhaite mettre aujourd'hui en place son propre plan de déplacement. Il répondra aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser de façon globale la problématique des déplacements liés à la collectivité (domicile/travail et professionnels pour les salariés mais aussi les déplacements des usagers des services municipaux, des fournisseurs..)</li> <li>• Proposer, après concertation, des mesures concrètes pour rationaliser tous les déplacements quotidiens des salariés et usagers et développer le recours à des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement</li> <li>• Contribuer à la réduction des accidents de trajets</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Processus d'élaboration du plan de déplacements administration (PDA) de la mairie d'Albi <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Phase préparatoire : constitution d'un groupe de travail PDA (DG, Chefs de service, élus, représentants des différents sites de la mairie, représentants du personnel, usagers..). Ses rôles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir et cadrer la problématique déplacement,</li> <li>• évaluer les attentes et l'intérêt des agents à s'engager dans cette démarche,</li> <li>• fixer les objectifs et les résultats attendus,</li> <li>• identifier les moyens mobilisables,</li> <li>• former une équipe projet PDA.</li> </ul> </li> <li>• Lancement de la phase de diagnostic et d'étude :</li> <li>• recensement des déterminants des pratiques d'accès et des pratiques actuelles</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Détermination du budget transport de la mairie, du budget transport des agents et de l'accessibilité aux sites de la mairie</li> <li>3. Proposition d'actions en concertation avec des groupes de travail thématique (transports en commun, co-voiturage, vélo, télé-travail..)</li> <li>4. Formulation du plan de déplacements administration (objectifs, moyens, résultats attendus)</li> <li>5. Mise en place du PDA, suivi et animation.</li> </ol> <p>Mener des actions pour pérenniser et développer le dispositif Albi-Vélo mis en place en 2005.</p> <p>Réaliser des actions en matière de prévention routière afin de réduire et éviter les accidents de trajets.</p> <p>A moyen terme, encourager les autres administrations ou entreprises de l'agglomération albigeoise à réaliser cette démarche.</p>
	<b>Actions réalisées</b> Création du dispositif Albi-Vélo : mise à disposition de vélos aux agents intéressés pour leurs déplacements domicile-travail et création d'un pool de vélos pour les

	déplacements des agents entre les différents sites de la mairie
<b>Pilote(s)</b> DRH & Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Services municipaux, Communauté d'agglomération de l'albigeois, ADEME, ARPE
<b>Délais</b> : 2007-2008	
<b>Indicateurs</b> En fonction des solutions qui seront proposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'abonnements TC et Train subventionnés</li> <li>• Nombre de co-voitureurs</li> <li>• Nombre de prêts de vélos aux agents</li> <li>• Nombre de vélos de services disponibles et utilisés</li> <li>• Résultats des enquêtes déplacements réalisées à N+1, N+2</li> <li>• Indice de déplacement des agents : part relative d'utilisation des modes alternatifs à la voiture particulière pour les déplacements quotidiens</li> </ul>	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°44</b>	<b>Titre</b> : Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires sur le territoire communal
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Préserver la faune, de la flore Diminuer les impacts potentiels sur la ressource en eau	Les produits phytosanitaires sont utilisés à des degrés divers pour l'entretien des espaces publics (parcs et jardins, voirie, terrains de sports) ou dans le cadre de la production végétale. Ces produits font aujourd'hui l'objet d'une intense surveillance tant leur impact sur l'environnement (pollution des eaux, destruction de la micro-faune et de la micro-flore) et la santé sont réels s'ils ne font pas l'objet d'une utilisation raisonnée.  Afin de réduire leur utilisation, le service des parcs et jardins a mis en oeuvre en mai 2004, une protection biologique intégrée dans les serres du centre horticole. Celle-ci consiste à combattre un ravageur par l'utilisation de ses ennemis naturels, appartenant, soit au règne animal, soit au règne végétal. Ceci permet de limiter l'utilisation des produits chimiques aux seules situations présentant des risques de dommages ou de pertes économiquement inacceptables.
<b>Economie</b> Réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité	Afin de réduire leur utilisation, le service des parcs et jardins a mis en oeuvre en mai 2004, une protection biologique intégrée dans les serres du centre horticole. Celle-ci consiste à combattre un ravageur par l'utilisation de ses ennemis naturels, appartenant, soit au règne animal, soit au règne végétal. Ceci permet de limiter l'utilisation des produits chimiques aux seules situations présentant des risques de dommages ou de pertes économiquement inacceptables.
<b>Social</b> Réduire les risques sanitaires pour les agents et le public	Dans cet esprit, la ville poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à réduire l'utilisation des pesticides et herbicides à leur strict nécessaire</li> <li>• Généraliser cette démarche à l'ensemble des services utilisateurs</li> <li>• Améliorer la formation des agents</li> <li>• Faire appel à des traitements alternatifs respectueux de l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les jardiniers amateurs sur les impacts des produits phytosanitaires</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b>  Poursuivre la mise en oeuvre de la traçabilité des produits chimiques dans l'ensemble des services utilisateurs et aboutir à l'élaboration d'un plan de désherbage : actuellement les intervenants doivent remplir une fiche de sortie qui permet au distributeur de s'assurer que l'emploi du produit est justifié, que les dosages et les prescriptions d'usages sont respectés et que les conditions météo sont favorables. Le plan de désherbage va plus loin et permet : d'identifier et de hiérarchiser les zones à désherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles d'adapter des méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque  Poursuivre la démarche d'achats éco-responsables : la qualité, la dangerosité, la nocivité des différents produits (herbicides, engrais, insecticides, fongicides ) sont analysées en amont au moment de l'acquisition. Généraliser cette démarche auprès des autres services utilisateurs : le service des Sports (entretien des pelouses,...), la Voirie (désherbage des trottoirs...)  Mettre en oeuvre une expérience de désherbage thermique : achat du matériel et réalisation de tests.  Poursuivre la protection biologique intégrée dans les serres municipales.  Développer des campagnes d'information auprès des albigeois sur l'usage des produits phytosanitaires dans leurs jardins privés au travers des supports de communication de la collectivité : albi mag, un jardin dans la tête.  Former l'ensemble des agents du service parcs et jardins (36 pers.) à la connaissance et à l'utilisation des produits phytosanitaires. (2008)
	<b>Actions réalisées</b>  Elaboration d'un bulletin trimestriel « Un jardin dans la tête » : 4 numéros pour 4 saisons. Ce bulletin donne des trucs et astuces de professionnels. Il constitue un excellent support pour sensibiliser les albigeois à adopter des techniques de jardinage moins consommatrices de produits phytosanitaires. Dans la 1 <sup>ère</sup> édition de décembre 2006, l'utilisation des paillage est conseillée. Cette technique permet notamment de réduire et contrôler la prolifération des mauvaises herbes en les étouffant, ce qui limite donc l'usage d'herbicide.  Récupération et élimination des produits phytosanitaires non utilisables et leurs emballages par une filière spécifique.  Demande d'agrément pour les applicateurs et les distributeurs de produits phytosanitaires (DAPA). Démarche volontaire, non obligatoire actuellement,

	<p>réalisée en 2006. Un agent du service des parcs et jardins est agréé.</p> <p>Construction en 2004 d'un local de stockage des produits phytosanitaires en conformité avec les normes européennes. Il permet d'éviter les pollutions accidentelles liées à la manipulation ou au stockage des produits. La configuration du local (salle de manipulation, douche..) et les procédures strictes de manipulation des produits, permettent de diminuer les risques d'accident pour les agents.</p> <p>Mise en place d'une production végétale en protection biologique intégrée depuis mai 2004. Depuis la mise en place de la PBI, aucun produit chimique n'a été utilisé.</p>
<p><b>Pilote(s)</b> Service Parcs et Jardins</p>	<p><b>Partenaires</b> Les services Voirie, Propreté urbaine, Parcs et jardins et des Sports. Société BIOTOP</p>
<p><b>Délais :</b> 2007 - 2009</p>	
<p><b>Indicateurs</b> Volumes en Kg, en euro, en litre, pour les différents produits Analyse des fiches de sorties pour identification des mauvais usages Elaboration du plan de désherbage</p>	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°45</b>	<b>Titre</b> : Optimiser la gestion des déchets au sein de la collectivité
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Préserver les ressources naturelles Valoriser les filières de recyclage  <b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité	<b>Objectifs</b> Les services de la ville d'Albi, comme l'ensemble des albigeois, participent à la collecte sélective des déchets mise en place par la communauté d'agglomération de l'albigeois. Pionnier, le service des parcs et jardins organise depuis deux ans le tri de ses déchets de chantier avec des résultats remarquables d'un point de vue économique et écologique. Cet exemple encourage la ville à élaborer un plan d'action afin d'améliorer la gestion de ses déchets selon les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la collecte sélective des déchets au sein des services (qualité du tri, volume de déchets, nature des déchets)</li> <li>• Prévenir la production de déchets</li> <li>• Diminuer les coûts de gestion des déchets</li> <li>• Diminuer les impacts environnementaux</li> <li>• Assurer l'exemplarité de la collectivité</li> <li>• Sensibiliser les agents et les usagers des services municipaux</li> </ul>
<b>Social</b>  <b>Gouvernance</b>	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Réaliser un état des lieux de la gestion existante des déchets : Evaluation des quantités et de la nature des déchets générés, des modes de collecte et de traitement, des coûts associés, du respect des exigences réglementaires, des possibilités existantes localement (débouchés, prestataires, partenaires) Implication des services dans l'élaboration de cet état des lieux Proposer et mettre en oeuvre un programme d'action sur la base des résultats de l'état des lieux. La collectivité est maître d'ouvrage de nombreux chantiers, notamment dans le secteur de la voirie et réseaux divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter des spécifications concernant les déchets dans les cahiers des charges destinés aux maîtres d'oeuvre. Exemple : réduire au maximum la production des déchets de chantier, proposer des filières de valorisation.</li> </ul> Prendre en compte la problématique des déchets dans les marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des critères de choix environnementaux : résistance, longévité, biodégradabilité et recyclabilité des produits proposés, existence d'éco-recharges, reprise des produits usagés ...</li> </ul>
	<b>Actions réalisées</b> Actions menées dans le cadre de la mise en place d'une gestion éco-reponsable du papier (voir fiche actions n°47). Marchés publics : achat de lubrifiants et de fluides hydrauliques (2007) ; intégration de critères de choix environnementaux : capacité des candidats à proposer une gamme de biolubrifiants, mesures proposées pour la récupération et le traitement des emballages et huiles usagés.
<b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Ademe, Arpe, Services municipaux
<b>Délais</b> : 2008-2009	
<b>Indicateurs</b> Production annuelle de déchets Production par agent Part des déchets valorisés Coût annuel de la gestion des déchets ; Coût annuel par type de déchet	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°46</b>	<b>Titre</b> : Gestion économe de l'eau au sein des services municipaux
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Préserver la ressource en eau	L'eau est une ressource naturelle limitée, nécessaire à la vie et aux systèmes écologiques, essentielle pour le développement économique et social et indispensable pour de nombreux usages (espaces verts, industrie, usages domestiques, équilibres des systèmes écologiques).  La priorité pour la ville d'Albi, au sein même de ses services, est de favoriser les économies d'eau par des actions dans les domaines suivants :
<b>Economie</b> Réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des consommations</li> <li>• Adaptation des méthodes de travail pour limiter l'usage de l'eau</li> <li>• Installation d'équipements économes en eau dans les bâtiments et sites communaux</li> <li>• Récupération des eaux de pluie pour éviter le recours systématique à l'eau potable (arrosage, nettoyage..)</li> </ul>
<b>Social</b>	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b>
<b>Gouvernance</b> Transversalité dans le fonctionnement des services de la ville	<p>Service des Parcs et jardins : qu'il s'agisse de jeunes plantations ou de massifs, il est indispensable de fournir aux végétaux la quantité d'eau nécessaire à leur survie. Cela étant, trop arroser demeure inutile et il convient de préserver l'eau en modifiant les méthodes de travail et les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un suivi des consommations d'eau pour tous les espaces verts afin d'adapter les débits et de détecter les anomalies. Traçabilité des consommations en eau pour les 652 compteurs et gestion différenciée (adaptation des débits et horaires au cas par cas).</li> <li>• Surveiller et régler les programmeurs d'arrosage en fonction de la météorologie (pluies, vents, sécheresse).</li> <li>• Généraliser progressivement l'installation de systèmes d'arrosage économique (Pose de gouttes à gouttes) et effectuer des contrôles réguliers (tous les ans) afin d'éviter le gaspillage.</li> <li>• Généraliser le paillage afin de limiter les phénomènes d'évapotranspiration.</li> <li>• Privilégier des végétaux peu exigeants et résistants à la sécheresse.</li> <li>• Au centre de production végétale : projet de réfection du réseau d'eau brute complété par un dispositif de filtration performant permettant l'utilisation d'eau brute en micro aspersion dans les serres.</li> </ul> <p>Service des sports :</p> <p>Etudier la possibilité d'installer des systèmes et réservoirs de récupération des eaux pluviales au Stadium et au stade Rigaud (notamment à l'occasion de la construction de la nouvelle tribune) pour arroser les pelouses.</p> <p>Service de la Propreté urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des systèmes et des réservoirs de récupération des eaux pluviales sur le site de Charcot pour alimenter les laveuses et nettoyer les véhicules.</li> </ul> <p>Régie Bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Systématiser la pose d'équipements économes en eau (réducteur de pression) lors des opérations de maintenance, rénovation et construction de bâtiments communaux.</li> <li>• Réaliser des campagnes d'information (stickers, personnel info) auprès des agents sur la maîtrise des consommations d'eau et ses enjeux.</li> </ul>
	<b>Actions réalisées</b>
	<p>Equiper des espaces verts avec des dispositifs d'arrosage au goutte à goutte.</p> <p>Création d'un jardin sec en accompagnement de voirie au niveau du rond-point de la Rachoune. Pour cet aménagement, le choix des végétaux s'est porté sur des espèces adaptées au climat contrasté d'Albi. Pour la plantation, cinq centimètres de sable de rivière ont été étalés sur l'ensemble de la surface et incorporés à la terre végétale, enrichie avec du compost. Les plantations sont réalisées sur toile de paillage marron ce qui évite la pousse d'adventices et limite</p>

	l'évapotranspiration : les besoins en eau sont ainsi réduits.
<b>Pilote(s)</b> Service Bâtiments (gestion des fluides)	<b>Partenaires</b> Services municipaux : Parcs et jardins, Eaux, Propreté urbains, Constructions - aménagement - Bâtiments, Sports
<b>Délais : 2007 - 2008</b>	
<b>Indicateurs</b> Proportion d'espaces verts équipés de systèmes d'arrosage économiques Evolution de la quantité d'eau consommée par massif ou espace vert. Ratios au m <sup>2</sup> Economies réalisées en Euros et en litres Nombre de dispositifs de collecte des eaux pluviales installés Nombre d'équipements économes en eau installés Consommation d'eau potable par bâtiment	

<b>Orientation</b> : intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°47</b>	<b>Titre</b> : Mettre en oeuvre une gestion éco-responsable du papier au sein de la mairie d'Albi
<b>Enjeux DD</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Environnement</b> Préserver les ressources naturelles	<p>En 2005, la quasi-totalité des postes de travail étaient équipés d'imprimantes laser personnelles. Cette configuration très coûteuse (plus de 52k€ de dépenses de tonner/encre/kits d'impression sur 2005) encourage l'impression car l'imprimante est à « portée de main » de l'utilisateur. De plus, les performances de ces imprimantes sont médiocres (6 pages/minutes, bourrage papier fréquent du papier, mono bac papier unique) sans possibilité d'administration à distance (état du toner, compteur de pages imprimées). Enfin cette architecture imprimante mono-poste pénalise l'utilisateur en cas de panne.</p> <p>L'objectif est donc d'évoluer très rapidement vers une architecture composée d'imprimantes réseaux mutualisées (imprimante de groupe) afin de diminuer le nombre de pages imprimées et donc le budget « consommables ». Ces imprimantes mutualisées (les utilisateurs disposent ainsi d'au moins 2 imprimantes) offriront des fonctions d'impression nettement supérieures (16 à 20 pages par minute, 2 à 3 bacs, la gestion du recto-verso ...) et il sera possible, au travers d'un serveur d'impression centralisé, de gérer les droits d'accès (par exemple pour limiter l'accès à des imprimantes couleurs), de connaître le nombre de pages imprimées par imprimante et utilisateur.</p> <p>Les nouvelles générations de photocopieurs multifonctions (photocopieur, imprimante, scanner) vont également être intégrées dans cette architecture afin d'offrir des imprimantes de département économiques et très performantes (35 pages/minutes).</p>
<b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité	<p>En mettant en oeuvre cette action, la ville vise les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation du service reprographie pour les travaux de gros volumes ou ceux nécessitant des éléments de qualité particuliers</li> <li>• Suppression des imprimantes personnelles</li> <li>• Réduction du nombre de feuilles imprimées : 20% sur 3 ans</li> <li>• Réduction du budget dédié aux consommables utilisés par les imprimantes bureautiques (encre, toner, kit de transfert) : 30 % sur 3 ans</li> </ul>
<b>Social</b>	
<b>Gouvernance</b> Sensibiliser les agents de la collectivité à la préservation des ressources naturelles	<p><b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b></p> <p>Poursuivre la suppression des imprimantes personnelles et la mise en réseau d'imprimantes bureautiques de groupe ou de département (en collaboration avec le service reprographie).</p> <p>Traiter et analyser les indicateurs d'impression dans le but d'optimiser les choix d'équipements d'impression (imprimantes de groupe ou de département), d'élaborer des actions de management auprès des agents et de responsabiliser chacun dans sa consommation :</p> <p>chaque agent aura la possibilité de connaître le nombre de pages qu'il a imprimé via l'intranet</p> <p>chaque chef de service aura une visibilité de la consommation de son service.</p> <p>Poursuivre le déploiement d'écrans adaptés (minimum 17" plat) afin d'accroître la lisibilité des documents.</p> <p>Poursuivre la généralisation de la fonction Resto/Verso pour toutes les imprimantes (groupes et département).</p> <p>Mettre à disposition des utilisateurs un outil de soumission de travaux pour la reprographie.</p>
	<p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Analyse des coûts des consommables sur 2005 (52 k€).</p> <p>Inventaires des imprimantes bureautiques personnelles (300 imprimantes en Juin 2005).</p> <p>Mise en oeuvre d'un serveur d'impression centralisée et d'imprimantes réseaux (Serveur d'impression : Décembre 2005).</p> <p>Installation d'imprimantes de groupe réseau (56 en Octobre 2006) et suppression</p>

des imprimantes bureautique personnelles.

Déploiement d'écrans 17" ou 19" plat :

	17" cathodique	19" cathodique	15" plat	17" plat	19" plat	21" plat
Juin 2005	75%	5%	10%	10%	1%	<1%
Oct 2006	<5%	5%	3%	85%	2%	<1%

Mise en place d'une architecture technique permettant de comptabiliser le nombre de pages imprimées par imprimante, par service, par utilisateur afin de fournir mensuellement ces indicateurs aux utilisateurs et aux différents services (développement d'un prototype Juillet 2006).

Mise en oeuvre d'un logiciel prototype de soumission de travaux entre le service des marchés publics et la reprographie.

**Pilote(s)**

DSI

**Partenaires**

Reprographie, DRH, DG

**Délais : 2007 - 2009**

**Indicateurs**

Nombre d'utilisateurs moyen par imprimante

Nombre d'imprimantes personnelles (imprimante connectée directement à un PC)

Nombre de pages imprimées par mois, par service, par utilisateur

Pourcentage d'imprimante disposant de la fonction Recto/Verso

Budget dédié aux achats de consommables (N/B, couleur, traceur)

Nombre de types d'actes dématérialisés

Répartition des tailles d'écrans 15", 17", 19", 21" - Technologies Cathodiques / Plats

Nombre de travaux soumis au service reprographie via l'outil logiciel

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°48</b>	<b>Titre</b> : Insérer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre de marchés publics.
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Utiliser et promouvoir des produits respectueux de l'environnement  <b>Economie</b> Développer de nouveaux partenariats  <b>Social</b> Contribuer à l'insertion professionnelle et social de personnes en difficultés ou souffrant de handicap  <b>Gouvernance</b> Sensibiliser les acteurs économiques et le public sur des modes de consommation durable	<b>Objectifs</b> La modification du code des marchés publics par le décret n°2004.15 du 7 janvier 2004 permet de définir, dans les cahiers des charges, des conditions d'exécution d'un marché visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement. Depuis 2004, la ville d'Albi a initié une politique d'achats écologiquement et socialement responsables en intégrant dans les cahiers des charges de certains marchés publics des critères environnementaux et sociaux. Les objectifs de la ville sont d'élargir le nombre de marchés publics concernés, d'avoir une démarche exemplaire en matière d'achats éco-responsables vis à vis de la population et des acteurs économiques et d'influencer de façon déterminante à l'évolution des modes de production mis en oeuvre par les industriels et, en particulier, contribuer au développement d'un marché de produits exemplaires en terme de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle.  <b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Elargir le nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux ou sociaux. Etablir des fiches produits afin d'identifier les enjeux environnementaux liés au cycle de vie des produits, de déterminer les caractéristiques environnementales possibles pour des alternatives plus écologiques et de recenser les référentiels existants. Sensibiliser les élus membres de la commission d'appel d'offre sur le thème des achats éco-responsables. Mettre en place une équipe pluridisciplinaire (juriste, chargé de mission développement durable, responsable des marchés, utilisateurs) : la collaboration entre ces différents acteurs permet de définir efficacement l'objet des marchés et les exigences et les critères de choix environnementaux et sociaux qui peuvent être demandés. Participer à des réseaux d'échanges entre acheteurs publics pour créer un effet d'entraînement, partager des informations et des méthodes, mutualiser des achats.  <b>Actions réalisées</b> <b>En 2004 : marché pour la fourniture de papier.</b> Pour ce marché chaque type de fourniture papier classique a été doublée par la commande d'une fourniture équivalente en papier recyclé. <b>En 2005 : marché des fournitures administratives.</b> En application de l'article 54 -IV du code des marchés publics, un lot équivalent à 10% du montant du marché a été <b>réservé à un centre d'aide par le travail.</b> <b>En 2005 : marché pour l'impression de cartes, cartons et flyers divers.</b> Les documents sont imprimés par un imprimeur dont les impressions sont certifiées avec encres végétales. Les eaux de mouillage de leurs machines, de leurs plaques, leurs produits de développement et leurs chutes de papier sont recyclés. <b>En 2006 : marché du nettoyage du linge et d'articles divers pour les écoles publiques, les restaurants scolaires, etc..</b> Pour l'exécution de ce marché, il a été intégré des dispositions engageant des moyens pour lutter contre le chômage, aider des personnes rencontrant des difficultés d'insertion et assurer la protection de l'environnement (utilisation de produit respectant la norme ecolabel). Les offres ont été analysées au regard des produits utilisés et de la note détaillée relative à la protection de l'environnement et à l'insertion, éléments qui ont représenté 60% dans le choix du titulaire.
<b>Pilote(s) :</b> Marchés publics	<b>Partenaires</b> Ensemble des services de la ville, réseaux d'acheteurs publics, Ademe, MEDD
<b>Délais</b> : 2007 ->	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'appels d'offre de marchés publics intégrant des critères environnementaux et sociaux	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°49</b>	<b>Titre</b> : Utiliser des méthodes et matériaux innovants dans les opérations de voirie et de réseaux divers
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Minimiser les prélèvements des ressources naturelles  Réduire la production de déblais et de déchets  <b>Economie</b> Favoriser la mise en œuvre de techniques innovantes  Mise en avant de savoir faire  <b>Social</b> Adapter les équipements à leur utilisation  Limiter les nuisances occasionnées par les chantiers  <b>Gouvernance</b>	<b>Objectifs</b> Les opérations de création ou de renouvellement de voirie, de réseaux d'eau potable et d'assainissement sont gourmandes en matériaux, comme les graves de carrière et les liants à base de produits pétroliers. Elles occasionnent également un certain nombre de nuisances ressenties plus fortement en milieu urbain. En fonction des contraintes de sites et des exigences de résultat, la ville expérimente des méthodes et matériaux innovants dans les opérations de voirie et de réseaux divers. Ses objectifs sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser des méthodes et matériaux renouvelables qui limitent les impacts sur l'environnement et les nuisances liées au chantiers</li> <li>• Encourager le développement de techniques et de savoir-faire innovants</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en œuvre ou à poursuivre</b> La concrétisation du développement durable dans les opérations de voirie et de réseaux divers se déclinent en plusieurs actions : Mettre en place une veille documentaire sur des matériaux et méthodes innovantes. Analyser le cadre réglementaire de l'utilisation de graves de recyclage et de nouveaux matériaux ainsi que leurs caractéristiques physiques. Analyser, discuter et développer les programmes des opérations afin de bien identifier les usages des équipements (voirie, réseaux) et les exigences (techniques, esthétiques, d'usages) Etablir la durée de vie escomptée d'un équipement. Evaluer l'entretien nécessaire pour chaque type de matériaux. Favoriser les matériaux nécessitant un entretien limité. Optimiser la conception et le dimensionnement d'ouvrages en l'adaptant au mieux aux prescriptions du programme et à sa durée de vie afin d'éviter le surdimensionnement. Favoriser les propositions des entreprises pour l'utilisation de matériaux de recyclage (bétons de démolition, fraisat d'enrobé, ...) dans la passation des marchés publics. Favoriser la réutilisation ou le traitement de matériaux en place lorsque cela est possible. Utiliser des revêtements différents pour améliorer l'impact visuel d'aménagements urbains. Essayer de nouveaux matériaux en premier lieu sur des chantiers test, examen dans le temps de l'évolution des caractéristiques techniques ; utilisation sur d'autres opérations si le résultat est satisfaisant Etude du schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets remis par les entreprises. Suivi de son exécution et du traitement donné aux produits extraits des chantiers
	<b>Actions réalisées</b> Utilisation de fraisat d'enrobé (produit issu du rabotage de béton bitumineux) pour la réalisation de trottoirs ou de cheminement piétons moins sollicités que la chaussée afin d'éviter l'utilisation de graves de carrières. Traitement de sols en place avec de la chaux ou des liants hydrauliques pour améliorer leur portance de manière à éviter l'apport de graves. Utilisation d'enrobé à base de « Végécol », liant végétal transparent complètement renouvelable et qui met en avant la couleur du granulat utilisé. Chantiers test réalisés sur des allées piétonnes et cyclistes de parcs urbains
<b>Pilote(s)</b> BEGU	<b>Partenaires</b> Entreprises de travaux publics, Laboratoires techniques
<b>Délais</b> : 2007 ->	
<b>Indicateurs</b> Volume de graves de carrières utilisées, de surfaces de sols traitées en place, de surfaces de revêtements renouvelables mises en place Nombre de chantiers où sont employés des techniques innovantes	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°50</b>	<b>Titre</b> : Développer la qualité environnementale des opérations municipales de construction et de réhabilitation de bâtiments
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Réduire les émissions de gaz à effet de serre.  limiter les impacts des bâtiments sur l'environnement  Préserver les paysages  <b>Economie</b> Réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments communaux  <b>Social</b> Confort pour les agents et les usagers  <b>Gouvernance</b> Concertation entre le maître d'ouvrage et les utilisateurs du bâtiment	<b>Objectifs</b> Afin de favoriser la prise en compte des préoccupations environnementales dans les opérations de construction et de réhabilitation des bâtiments, la ville d'Albi souhaite intégrer dans les règlements des consultations des maîtres d'œuvre et des entreprises, des critères de qualité environnementale. Par cette action, la ville souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Systématiser la prise en compte de la qualité Environnementale dans ses opérations relatives aux bâtiments</li> <li>• Contribuer au développement du réflexe Qualité Environnementale chez les maîtres d'œuvre et chez les entreprises.</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Intégrer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des critères de qualité environnementales dans la rédaction des règlements de consultation</li> <li>• des clauses relatives à la qualité environnementales dans la rédaction des Cahiers des Clauses Administratives Particulières</li> <li>• des clauses relatives à l'obtention de résultats en matières de qualité environnementale dans les cahiers des charges de prestations intellectuelles et les marchés de travaux</li> <li>• des clauses relatives à l'évaluation et au contrôle des résultats obtenus en matière de qualité environnementale dans les cahiers de charges de prestations intellectuelles</li> </ul>
	<b>Actions réalisées</b> Elaboration d'une notice de qualité environnementale définissant les critères de choix du maître d'œuvre pour la construction de la maison de quartier du Marranel et le nouveau bâtiment des services municipaux sur le site de Charcot.
	<b>Partenaires</b> Services techniques municipaux, services municipaux d'urbanisme et architecture, ADEME, ARPE, CAUE 81, acteurs locaux spécialisés
<b>Pilote(s)</b> Service Constructions, Aménagements, Bâtiments	
<b>Délais</b> : 2008-2009	
<b>Indicateurs</b> Nombre d'opérations réalisées sur la base de ces actions	

<b>Orientation</b> : Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité	
<b>Fiche actions n°51</b>	<b>Titre</b> : Réaliser une campagne de thermographie aérienne
<b>Enjeux DD</b>  <b>Environnement</b> Maîtriser les consommations énergétiques Réduire les émissions de gaz à effet de serre  <b>Economie</b>  <b>Social</b> Améliorer la qualité de vie et les charges de fonctionnement des logements Sensibiliser et éduquer à la maîtrise énergétique et aux problématiques du développement durable  <b>Gouvernance</b>	<b>Objectifs</b> Loin devant l'agriculture (2%), l'industrie (23%) et même les transports (32%), le secteur le plus consommateur d'énergie en France est celui du bâtiment (43%) qui regroupe les logements, les bureaux, les commerces et les équipements collectifs. Maîtriser les dépenses d'énergie dans ce secteur est donc primordial. Face à ce constat, une collectivité peut contribuer à la maîtrise des dépenses énergétiques des bâtiments sur son territoire en mettant en oeuvre une campagne de thermographie aérienne. En effet, 30% des déperditions thermiques des bâtiments sont dues à la toiture. Ainsi, connaître le niveau de déperdition de la toiture est un excellent indicateur de la déperdition globale et donc de la qualité de l'isolation du bâtiment. La thermographie aérienne infrarouge permet de dresser des cartes détaillées du niveau de déperdition selon une échelle de couleurs et de poser ainsi un diagnostic précis pour chaque bâtiment. Les images sont enregistrées par hélicoptère à une altitude moyenne de 400 à 500 mètres. Elles sont ensuite analysées selon le fichier du cadastre. Leur qualité est suffisante pour permettre une lecture bâtiment par bâtiment. En proposant de réaliser une thermographie aérienne, la ville poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer et cartographier les déperditions de chaleur des toitures des bâtiments sur son territoire</li> <li>• Informer les habitants, les entreprises et les services municipaux sur les niveaux de déperdition thermique de leurs bâtiments</li> <li>• Inciter les habitants, les entreprises et les services municipaux à réaliser des travaux d'isolation qui contribueront à réduire leur facture énergétique et plus globalement le niveau d'émission de gaz à effet de serre</li> <li>• Mener des actions de sensibilisation sur le thème de la maîtrise énergétique</li> </ul>
	<b>Actions à mettre en oeuvre ou à poursuivre</b> Engager une concertation avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A) sur l'opportunité d'élargir cette campagne de thermographie aérienne au territoire communautaire. Evaluer le coût cette opération et monter un dossier de financement avec les partenaires institutionnels : Ademe, Région Département, Europe. Elaborer le cahier des charges pour la consultation d'un prestataire. Présenter publiquement les résultats de la thermographie aérienne avec l'appui de partenaires (Ademe, Espace info énergie) pour l'interprétation et l'analyse globale et/ou personnalisée des données. Mettre en ligne les cartes thermiques sur le site internet de la ville et permettre ainsi aux albigeois de disposer d'un diagnostic personnalisé et gratuit de la déperdition énergétique de leur logement. Organiser, avec des partenaires tels que l'ADEME et l'espace info Energie, une ou plusieurs journées de sensibilisation et de conseil auprès des albigeois sur le thème de la maîtrise des consommations énergétiques dans les habitations. Engager, avec la C2A, une réflexion sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB) qui permettrait de prolonger efficacement l'engagement de la ville dans le domaine de la maîtrise énergétique initié avec cette campagne de thermographie
	<b>Actions réalisées</b>
<b>Pilote(s)</b> Pôle Environnement	<b>Partenaires</b> Ademe, Département, Région, Europe, Espace Info Energie, C2A
<b>Délais</b> : 2008-2009	
<b>Indicateurs</b> Répartition des habitations par classes de déperditions thermiques Nombre de renseignements personnalisés / déperdition thermique des habitations effectués Nombre de journées de sensibilisation organisée sur le thème de la maîtrise énergétique	